



**ACTUALITÉ**

Après les élections :  
vers une rupture ?

**MONDES UNIVERSITAIRES**

Place des femmes :  
de profondes inégalités

**INTERNATIONAL**

La grève étudiante au Québec

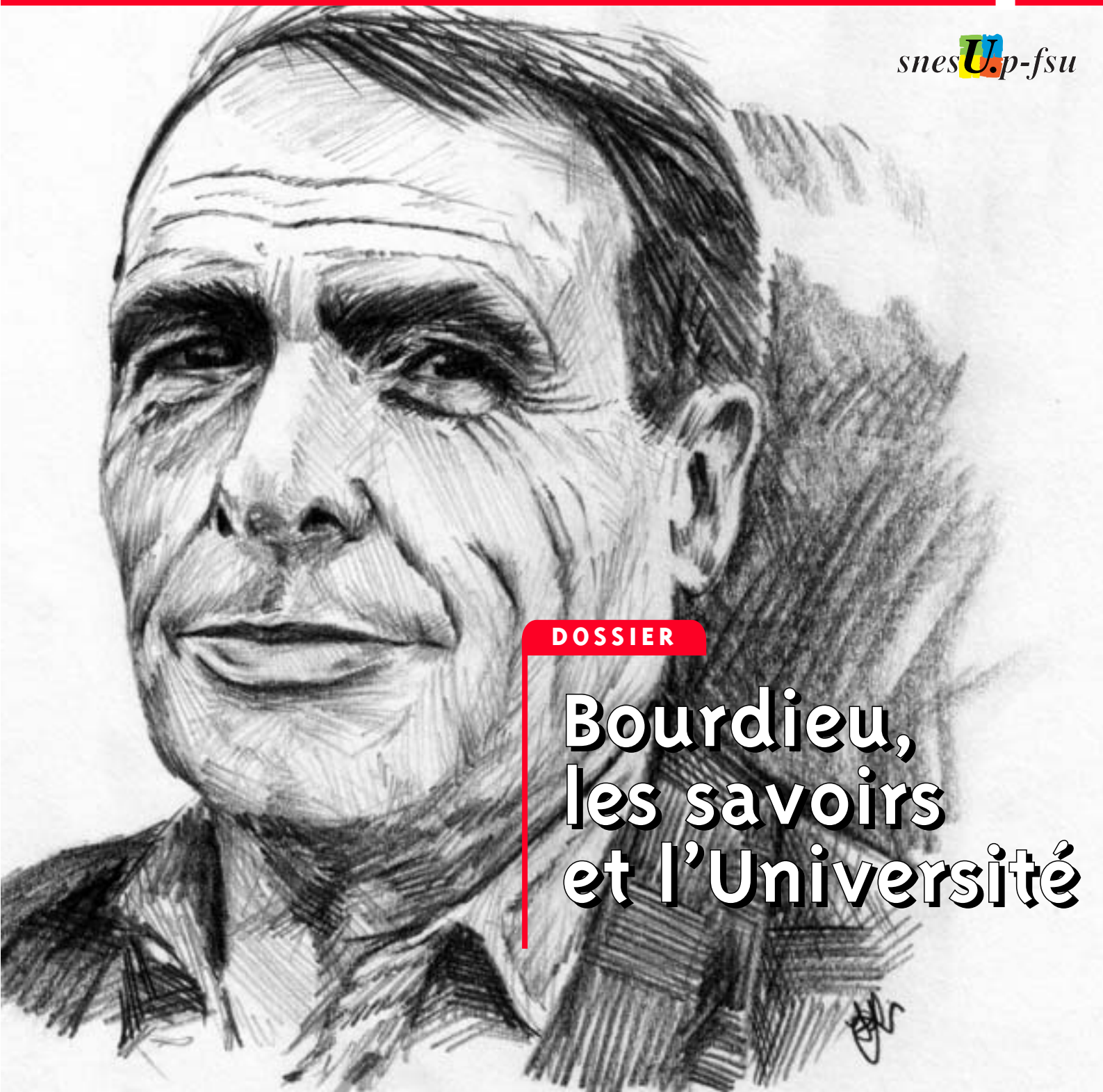
**ENTRETIEN**

Roland Pfefferkorn

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 605 MAI 2012

# e s n e s u p

snes **U**.p-fsu



**DOSSIER**

## Bourdieu, les savoirs et l'Université

**ÉPHÉMÉRIDE****DU 21 AU 25 MAI****Congrès du SNASUB** à Loctudy**22 MAI : Réunion des fédérations de fonctionnaires****21 MAI ET 22 JUIN****CNESER****22 MAI ET 18 JUIN****CNESER « habilitations »****23 MAI : Journée annuelle** des Conseils Économiques, Sociaux et Environnementaux Régionaux (**CESER**) à la FSU**24-25 MAI : Congrès du SNESUP à l'Université du Maine****26 MAI : Commémoration de la commune de Paris**

RDV mur des fédérés au Père Lachaise

**29-30 MAI : Conseil Délibératif Fédéral National****DU 1<sup>ER</sup> AU 3 JUIN : Rencontre européenne de la marche mondiale des femmes**

(à Romans sur Isère)

**24 MAI ET 8 JUIN : Conseil Supérieur de l'Éducation****DU 12 AU 14 JUIN :****Congrès de la FGR à Narbonne****14 JUIN : Réunion de l'instance nationale du CNU** pour promotions de certaines catégories d'enseignants-chercheurs**DU 15 AU 23 JUIN :****Sommet des Peuples (Rio + 20)**

pour la justice sociale et environnementale en défense des biens communs

**28 JUIN : Commission Administrative****DÉCRET D'ÉVALUATION DES AGRÉGÉS ET CERTIFIÉS****Ultime mépris !**

La publication, le 7 mai, au lendemain du second tour de l'élection présidentielle, du décret d'évaluation des collègues, est un véritable coup de force. Ce décret, contesté par toutes les organisations syndicales, supprime la notation et la remplace par un entretien triennal au terme duquel le supérieur hiérarchique seul (omniscient, quelle que soit la discipline enseignée) fixe le rythme d'avancement d'échelon des collègues en leur attribuant des « mois de réductions d'ancienneté ». On imagine aisément les conséquences en termes de conflits locaux et d'injustices !

Le SNESUP demande l'immédiate abrogation de ce décret. Avant son entrée en fonction telle semble être l'intention du nouveau président de la République. Nous en profitons pour réitérer, avec le SNES, notre exigence d'un rythme d'avancement unique, comme pour les enseignants-chercheurs. ●

*Gérard Tollet***NOUVELLE CIRCULAIRE SUR LES CONGÉS****Des avancées !**

Le congé de maternité dans l'enseignement supérieur va enfin être mis en conformité dans un texte avec la jurisprudence obtenue par de nombreux contentieux défendus par notre syndicat. Il sera comptabilisé indifféremment, quelle que soit la date d'accouchement.

Concernant le congé de maladie, le service d'enseignement prévu durant un arrêt est réputé fait. Il est introduit un « minimum Fonction Publique » reconnaissant l'ensemble des activités connexes à nos missions.

Le texte affirme, en outre, que le service annuel d'un enseignant de statut 2nd degré qui ne pourrait être réalisé en raison du respect des maxima hebdomadaires sera réputé fait.

Pour les enseignants-chercheurs, la durée hebdomadaire maximale est fixée à 11 heures hebdomadaires TD ou TP.

Ce texte ne règle pas tout : les modalités de prise en compte des heures complémentaires dans les congés sont incohérentes. La pression des collègues et la détermination du SNESUP ont pesé lourd dans cette réussite. Nous reviendrons en détail sur ce texte dans notre prochain numéro. ●

*Gérard Tollet***DÉLIT DE HARCÈLEMENT SEXUEL****Abrogation**

À la suite d'une QPC (Question Prioritaire de Constitutionnalité), le Conseil constitutionnel a, le 4 mai dernier, invalidé l'article 222-33 du Code pénal, qui réprime le harcèlement sexuel. Le texte ayant été jugé trop flou, le législateur est invité à en définir plus clairement les contours.

La conséquence est que, désormais en France, il n'existe plus de délit de harcèlement sexuel. On peut s'interroger sur la nécessité d'abroger la loi aussi rapidement, en cette période peu propice à en créer une nouvelle. Le Snesup exige que la future Assemblée statue rapidement à ce sujet. ●

*Alain Policar***DANS LE SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE****Convergences syndicales**

Nicolas Sarkozy battu, le succès du candidat François Hollande ouvre la possibilité de ruptures avec les politiques conduites jusqu'ici dans tous les domaines. Dans l'enseignement supérieur et la recherche, le SNESUP, dans la cohérence de l'appel lancé en janvier, s'emploie à rassembler et à faire converger les organisations syndicales, les associations, collectifs et toutes les énergies pour peser ensemble pour de profonds changements. Le numéro de juin de notre mensuel donnera largement la parole à ces audacieuses et ambitieuses convergences. ●

*Jean Fabbri*

le snesup

**MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR****SNESUP-FSU**

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet : www.snesup.fr

**Directeur de la publication :** Guy Odent**Rédacteur en chef :** Jean Fabbri**Rédaction exécutive :**

Thierry Astruc, Pierre Duharcourt, Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

**Coordination des rédactions :**

Thierry Astruc

**Secrétariat de rédaction :**

Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

**Conception et réalisation :** C.A.G., Paris**Impression :**

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

**Régie publicitaire :**

Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 16 pages *FDM*

Illustration de couverture : © bourdieu 1200 grey - edited



# Après le départ de N. Sarkozy, poursuivre l'action pour une réelle rupture

→ par Stéphane Tassel, secrétaire général du SNESUP-FSU

*Avec l'élection de F. Hollande, c'est le quin-quennat calamiteux de N. Sarkozy qui s'achève. L'austérité broie les populations en France comme en Europe, accroît les inégalités, fait exploser le chômage et la précarité. Le SNESUP avait explicitement appelé à obtenir le départ d'un président-candidat au bilan désastreux pour les solidarités, parachevant la destruction de notre système de retraite, fossoyeur des services publics et notamment du nôtre.*



Stéphane Tassel  
secrétaire général

*LRU, le décret comité de sélection, le décret statutaire modifié, abandonner immédiatement les processus dits « d'excellence »... la liste est longue et le travail à enclencher est crucial. C'est le sens de l'appel du SNESUP « pour une rupture profonde et des mesures immédiates pour le service public d'ESR » finalisé le 17 janvier dernier, suivi d'autres appels dont le SNESUP apprécie la convergence avec ses propres exigences.*

*Les prochaines élections législatives (10 et 17 juin prochain) doivent être l'occasion de prolonger ce résultat et d'établir un rapport de forces permettant de mettre un terme aux politiques de droite. C'est une condition pour les réels et importants changements dont le pays a besoin, en particulier pour l'enseignement supérieur et la recherche publics malheureusement peu présents dans le débat présidentiel.*

*La rupture avec les politiques menées depuis une dizaine d'années est impérative. Les attentes de la communauté universitaire, sa colère exprimée avec force dans les puissantes mobilisations de 2009 dans lesquelles le SNESUP a tenu toute sa place, ne peuvent être déçues. Dès à présent, des signaux forts sont à émettre en direction des acteurs du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Abroger la Loi*

*Le prochain congrès d'étude (23-24 mai), situé à mi-chemin entre les scrutins présidentiel et législatif, est essentiel. Nous nous sommes donnés comme objectif d'approfondir les propositions du SNESUP, concernant notamment la démocratisation du fonctionnement et du rôle du service public, la rupture avec la logique d'évaluation discriminatoire des équipes et des individus. Nous demandons dès aujourd'hui à être entendus par François Hollande pour lui exposer notre analyse de la situation, nos propositions et l'impérieuse nécessité d'adopter un collectif budgétaire avant même le projet de loi de finances de 2013. Première organisation syndicale chez les enseignants du supérieur, le SNESUP entend construire, dès maintenant, les rapports de force pour satisfaire les revendications.*

## ACTUALITÉ 4

- **Après les élections : vers une rupture ?**
- **Dégeler les emplois stérilisés par l'austérité dans les universités**
- **Entretien avec Yves Jean**

## VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 6

## MÉTIER 16

- **La protection fonctionnelle**

## MONDES UNIVERSITAIRES 19

- **STAPS : Licence entraînement sportif : professionnelle ou généraliste ?**
- **Élections au Comité national du CNRS**

## DOSSIER 9

### Bourdieu, les savoirs et l'Université

La publication au début de l'année 2012 d'un épais volume de cours au Collège de France de Pierre Bourdieu, Sur l'État, a donné lieu aux célébrations médiatiques attendues. Les critiques acérées des années 1990, lorsque le sociologue s'en prenait au champ médiatique, avaient pour l'essentiel disparu. Mais, les journalistes célèbrent un nom plus qu'une œuvre, une jaquette et non une pensée. Pourtant, peu de sociologues ont à ce point marqué de l'empreinte de leurs réflexions les questions d'éducation et de production de savoir. Les évolutions actuelles, accélérées par l'adoption de la loi LRU, garantissent une actualité renouvelée à l'œuvre de Pierre Bourdieu. Quelle pertinence reconnaître aujourd'hui à cette sociologie des universitaires et de l'Éducation nationale ? Cette réflexion n'offre-t-elle pas une définition positive de l'autonomie des activités de production de savoir ?



© DR

- **Conventions attributives des Idex**

- **Place des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche**

## INTERNATIONAL 20

- **La Grèce en état d'urgence sociale**
- **Réforme du financement de la recherche en Allemagne**
- **Québec : le Printemps Érablé**

## ENTRETIEN 22

- **avec Roland Pfefferkorn**

## CULTURE 23

- **Puls'Art Le Mans**
- **Graff Me**

# Après les élections : vers une rupture ? → par Pierre Duharcourt

Dynamiser l'économie, restaurer les solidarités, rompre avec la logique suicidaire de l'austérité.

La défaite de N. Sarkozy à l'élection présidentielle intervient à un moment où s'aggrave l'engrenage infernal auquel conduisent les politiques d'austérité dans lesquelles se sont enfermés les pays de l'UE et notamment de la zone euro. Après une croissance médiocre de 1,7 % du PIB, la tendance actuelle en France est pour l'an prochain une stagnation (la prévision du gouvernement sortant était une augmentation annuelle de 0,3 %, avec un quasi blocage – fait sans précédent – de la consommation). Les prévisions pour les autres pays européens sont tout aussi pessimistes ; ces chiffres moyens masquent un accroissement considérable des inégalités, la pauvreté frappant non seulement les catégories victimes d'un chômage massif, mais aussi celles victimes de la précarité et de la pression sur les salaires. La situation des pays auxquels la « troïka » a imposé une purge est carrément insupportable.

Le soir de son élection, F. Hollande a affirmé que « l'austérité ne devait plus être une fatalité ». Doivent donc être prises réellement en œuvre, dès son installation comme président, puis après des élections législatives permettant un rapport de forces susceptible d'en finir avec les politiques de droite, des mesures créant la rupture

nécessaire. Ces mesures concernent évidemment le niveau national, mais les premiers « rendez-vous » prévus sont également l'occasion d'engager cette rupture au niveau international, à commencer européen : rompre avec la logique régressive du projet de « traité sur la stabilité », concevoir les « convergences » comme renforçant les solidarités et met-

tant fin au moins disant social ou fiscal, repenser l'activité de la BCE et le financement européen comme étant au service de l'emploi et du développement durable (mutualisation et monétarisation de la dette, « Project bonds »...).

Pour ce qui est de la politique économique et sociale intérieure, doivent intervenir des décisions réglementaires (dès maintenant) puis législatives, conjuguant relance du pouvoir d'achat (notamment relèvement du SMIC, s'ajoutant aux annonces concernant la suppression de la prétendue TVA sociale, la prime de rentrée ou le blocage des prix des carburants...) et le soutien de l'offre dans le cadre d'un autre type de développement en lien avec la transition énergétique. Le « redressement du pays dans la justice » doit passer par une réforme fiscale garantissant notamment une plus grande progressivité des prélèvements, une réforme du système bancaire incluant la création d'un pôle public et luttant contre les activités spéculatives, la négociation d'une tout autre réforme des retraites...

Un des axes qui doit apparaître dès l'adoption d'une loi de finances rectificatives doit être l'abandon des destructions provoquées par la RGPP et la réhabilitation des services publics. Comme dans les autres domaines, en ce qui concerne le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, les décisions budgétaires doivent être associées à des mesures structurelles. La programmation de créations d'emplois (d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de BIATOSS) doit faire partie des engagements pris au nom de l'investissement intellectuel et de la priorité donnée à la jeunesse. Mais ces créations d'emplois comme d'autres décisions de financement (des établissements, moyens récurrents pour les laboratoires) doivent être associées à la rupture avec les logiques portées par le « Pacte recherche », la loi

LRU et ses décrets d'application, les décisions technocratiques prises par l'AERES et l'ANR, les sélections discriminatoires et éliminations instaurées par les « Bidulex », à une tout autre réforme de la formation des enseignants, à une réflexion sur le fonctionnement démocratique de l'ESR et des établissements et sur les réformes nécessaires pour la réussite des étudiants et la mise en synergie des différentes formations post-bac ; à l'abandon des projets faisant appel aux droits d'inscription et au contraire la mise en œuvre d'une allocation d'autonomie... Au-delà, se pose la question de considérer dans le même ensemble le budget de la MIREs et les « financements extrabudgétaires » correspondant au grand emprunt, au Plan Campus... et d'y associer à un autre contenu le Parlement comme des instances telles que le CNESER. Un autre sujet de réflexion à amorcer sans tarder, pour être concrétisé dès la prochaine loi de finances, est celui du remplacement du CIR (crédit impôt recherche, qui équivaut à la moitié du budget de la MIREs) par un système supprimant les effets d'aubaine profitant notamment aux grands groupes et à leurs filiales, et soutenant réellement la recherche, l'innovation, l'embauche de chercheurs notamment dans les PME ou ETI (entreprises de taille intermédiaire). ●



© Cheik (Espagne, Grenade)

## Dégeler les emplois stérilisés par l'austérité dans les universités → par Jean Fabbri

Le SNESUP a dénoncé, dès l'automne 2011, la vague de gel d'emplois sans précédent opérée dans l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Jour après jour, lors des votes

dans les CA des universités qui balisent les campagnes de recrutement, les élus syndicaux ont démasqué les artifices qui visent à préserver un équilibre budgétaire en gelant des postes statutaires

d'enseignants-chercheurs (ou d'enseignants) libérés par le départ de leur titulaire (retraite, mutation, promotion), soit en ne publiant pas ces emplois soit en les requalifiant (postes de professeurs



© Kette (France, Paris)

## ENTRETIEN AVEC Yves Jean

### Président de l'université de Poitiers

Un projet global, fondé sur la défense du service public d'enseignement supérieur, a permis le succès des listes conduites par Yves Jean.

*Comment analyses-tu la dynamique qui a conduit au succès des listes, succès qui a permis ton élection comme président de l'université de Poitiers ?*

Suite au soutien du SNESUP en septembre, six mois avant les élections, j'ai annoncé publiquement, devant 60 collègues, ma candidature à la présidence de l'université, indiquant les principales orientations de mon projet et mes valeurs : valoriser le service public d'enseignement supérieur, élaborer une stratégie scientifique, une université mobilisée pour la réussite des étudiants, renforcer l'attractivité de notre université, favoriser les complémentarités avec les universités de La Rochelle, Limoges mais également Tours et Orléans... Suite à cette déclaration de candidature, j'ai rencontré, par petits groupes de 3 à 5 collègues ou personnels BIATSS, environ 400 personnes entre octobre et fin janvier.

En parallèle, j'ai sollicité individuellement des collègues pour rejoindre un comité de soutien et, à la mi-décembre, nous avons présenté les 200 premiers noms de ce comité soit environ 15 % des enseignants-chercheurs. Ce comité a été réuni deux samedis afin de co-élaborer avec les membres de mon équipe, constituée au fil de la campagne, le projet. Début février, je présentai le projet global ainsi que l'équipe à la Maison des Étudiants devant 250 personnels.

Nous avons ouvert un blog dans la foulée, le même jour, 20 thèmes étaient présentés avec, par thème, nos orientations et nos propositions précises. Ayant proposé un débat public à mon collègue candidat pour l'autre liste, ce dernier s'est déroulé le 15 mars devant 450 personnes, retransmis sur la chaîne de l'université, regardé par 1 100 personnes.

Ce débat de 4 h 20 a permis d'aborder les propositions des deux candidats pour six thèmes, formation, recherche, etc. Pour résumer, une démarche d'écoute des personnels alimentant l'élaboration d'un projet global et concret structuré par des valeurs, prônant une gouvernance collaborative.

*Tu as exercé plusieurs années la fonction de directeur d'UFR. Quelles sont les évolutions que tu as pu observer dans les relations entre les composantes et l'exécutif présidentiel depuis la mise en place de la loi LRU. Où se situent selon toi les points d'équilibre ?*

Avec le passage aux RCE découlant de la LRU, la mise en place des PRES, les effets de regroupements d'UMR en instituts suscités par la logique de pôles du Grand Emprunt... se posent de manière inédite des problèmes de positionnement des UFR dans la gouvernance des universités. Les risques sont nombreux de voir le rôle de cette échelle organisationnelle s'amoinrir. De nombreux établissements ont tendance à court-circuiter les UFR par l'instauration inflationniste de groupes de pilotage ad hoc dits techniques auprès de la présidence ou des conseils centraux, sans représentation statutaire des UFR en leur sein, par l'établissement d'un dialogue hors UFR entre départements d'enseignement ou laboratoires de recherche, érigés abusivement en « composantes » et les services centraux de l'université.

Il me semble que les UFR ont vocation à tenir un rôle de premier rang dans la gestion de proximité avec l'ensemble des personnels mais aussi dans la réflexion stratégique de l'université. Les UFR doivent être reconnues comme des opérateurs majeurs dans la définition de l'offre de formation et dans la gestion des postes (enseignants et non enseignants, Formation + Recherche), opérateurs qui ne sauraient être mis sous curatelle des conseils centraux. Il faut rester vigilant pour éviter un « dialogue de gestion » factice car très contraignant, qui aboutirait à imposer aux UFR des Contrats d'Objectifs et de Moyens tous alignés sur le même modèle.

Il est nécessaire que les UFR jouent pleinement leur rôle. Il faut, pour ce faire, les associer à l'élaboration de la politique d'établissement et de leur reconnaître une réelle marge de manœuvre dans sa mise en œuvre, en se fondant sur le principe de subsidiarité. ●

*Propos recueillis par Jean Fabbri*

devenant MC, ou dévolus à un ATER provisoire).

Au bilan de l'ensemble des universités, c'est entre 500 et 800 emplois qui sont ainsi gelés aujourd'hui.

Cette opération avait d'ailleurs un double intérêt pour les universités et le ministère : d'une part, en diminuant la dépense en salaires des universités passées aux RCE, donner un semblant d'oxygène au budget de fonctionnement des établissements, d'autre part faciliter – au gré des labellisations Labex, Equipex – un redéploiement de ces emplois gelés vers les seules thématiques vues comme « porteuses ». ... sans que le ministère ait à allouer de postes supplémentaires.

Il est urgent de sortir de ces contraintes. Vincent Peillon, l'un des proches conseillers du nouveau président de la République, a déclaré le 27 janvier 2012 : « Je souhaite un plan de recrutement pluriannuel dans l'enseignement supérieur équivalent à 5 000 emplois », pris sur les 60 000 créations de postes sur cinq ans dédiées à l'éducation. Il ajoutait qu'il fallait « résoudre les problèmes très lourds de financement qui touchent les universités ». Après le scrutin, il est temps de passer aux actes sans délai.

Sans attendre le vote par le parlement du budget 2013, il est possible via un collectif budgétaire de renforcer les budgets des établissements pour permettre la mise au concours dès septembre des emplois gelés. Ce premier ballon d'oxygène engageant une double dynamique, celle des établissements dans leurs missions de recherche et de formation, celle des doctorants, docteurs, post-doc enfin libérés de la chape de plomb de concours faméliques. ●



## Le SNESUP renforcé à Paris I Panthéon-Sorbonne



Les élections aux conseils centraux (3-5 avril 2012) ont confirmé la force de notre syndicat qui s'était déjà révélée à l'automne avec les élections au CT, avec le gain d'un siège. La campagne, au cours de laquelle les candidats des deux listes en lice au CA ont rencontré le SNESUP, a été l'occasion d'actualiser la charte pour le fonctionnement de l'université, vraie bible des élus depuis 2008, qui a permis à l'établissement d'éviter le pire de la LRU et de ses avatars.

Les quatre sections SNESUP de l'université sont restées soudées au cours d'une campagne dont le ton s'est durci dans sa dernière période : pressions exercées sur des candidats pressentis, insultes... Elles ont approuvé une stratégie de présence syndicale dans une liste au CA ayant adopté une charte à laquelle les syndiqués ont fortement contribué et une stratégie d'unité syndicale dans tous les collèges du CS et du CEVU où cela était possible.

La liste « Agir ensemble pour une université créative » a largement gagné au CA, avec 57 % des voix chez les A, et 63 % chez les B et en obtenant 12 sièges sur 14, face à une liste dite « Université contemporaine » dont l'intitulé dit assez qu'elle trouve peu à redire aux réformes engagées depuis 2006-2007 dans l'enseignement supérieur.

Deux élus SNESUP et deux élus CGT figurent au nouveau CA qui devrait élire Philippe Boutry, professeur d'histoire, comme président.

Dans les autres conseils, FSU et CGT unies ont obtenu de bons résultats en dépit de la faiblesse de la représentation syndicale dans certaines disciplines (droit, gestion) : 7 élus sur 16 au CEVU (la règle du plus fort reste a été fatale dans beaucoup de collèges à deux sièges) ; 11 élus sur 28 au CS qui compte aussi 3 élus présents sur des listes non syndicales, mais proches de bien des engagements du SNESUP. La visibilité syndicale sort donc confortée de ce scrutin. Dans cette élection où l'affrontement a été vif et les choix clairs, les électeurs ont choisi en connaissance de cause. Au cours d'un mandat aux enjeux nouveaux, dans le contexte des LabEx et pseudo-Idex, d'une pression croissante pour la création de diplômes d'université aux droits d'inscription dérogatoires et exorbitants, d'une concurrence tous azimuts tournant le dos à notre mission de service public, les élus SNESUP auront à cœur de faire vivre nos engagements syndicaux. ●

*Marie Cottrell, secrétaire de section*



## Université de Picardie-Jules Verne

### Lourde défaite de l'équipe « sortante », montée en puissance des listes soutenues par le SNESUP

Les élections aux trois conseils surveillaient après une nouvelle « crise » de la direction. Cette fois autour de choix budgétaires qui ont mené au gel de 12 postes d'enseignant-chercheur d'une part, et du projet de PRES avec l'URCA (Reims) d'autre part. Le président Fauré, après avoir proposé en octobre 2011 un projet de statuts du PRES plus « fédéraux » que ce que souhaitait une majorité des élus des divers conseils, a fait machine arrière et fait voter dans des conditions difficiles des statuts plus conformes à l'idée d'un PRES « coopératif ». Mais le trouble suscité au sein de l'établissement reste fort, comme plus largement l'insatisfaction à l'égard d'une présidence qui a pleinement joué le jeu de la concentration des pouvoirs voulu par la loi LRU. La section SNESUP, comme en 2008, s'est divisée en fonction de la proximité à l'équipe du président, de ses orientations et de son mode de gouvernance. Le président sortant était issu de nos rangs et avait été élu pour la première fois en 2006. Une majorité s'est prononcée pour des listes et des candidats validés par la section syndicale présentés sous l'étiquette « Reprendre l'initiative » (collège B) et « Réinventons notre université » (collège A, avec comme tête de liste M. Benlahsen, professeur de physique). Une minorité, proche du président, a choisi de concourir sous l'étiquette « BEAU », sans soutien officiel du SNESUP mais en revendiquant la présence de syndiqués sur ses listes. La « troisième liste », « dirigée » au CA par M. Brazier, ancien directeur de l'UFR de pharmacie, a fédéré sur une base plus corporatiste et antisyndicale divers intérêts disciplinaires : médecine-pharmacie, mathématiques, économie-gestion, droit, histoire-géographie. Cette coalition a réussi à présenter des listes complètes et a lancé sa campagne très tôt. La campagne a été tendue, notamment entre les deux listes se réclamant du SNESUP. Des attitudes peu respectueuses du débat démocratique (censure de courriers, suppression de col-

lèges de listes de discussion visant à favoriser le débat à l'UPJV...) ont malheureusement été relevées du côté de l'équipe proche du président et même de camarades syndiqués. Le débat de fond sur les orientations pour l'UPJV a surtout été animé grâce au blog du SNESUP, qui a permis de diffuser des analyses syndicales « contextualisées ». Le résultat est sans appel. Les listes « BEAU », « proches du président », ont été lourdement battues. Elles sont troisième dans les collèges A et B du CA et ne recueillent qu'un seul élu (en rang B). En collège B du CA, la liste du SNESUP est proche de la majorité absolue et obtient 5 élus. En collège A, la liste animée par M. Benlahsen, soutenue par le SNESUP, effectue une remarquable percée avec 38,8%, soit le double du score obtenu en 2008 par la liste SNESUP ! Elle arrive 2e à seulement 25 voix des listes « Brazier » (49,4%). Sans la liste « présidentielle » (qui obtient 28 voix et zéro élu), la liste soutenue par le SNESUP pouvait obtenir la majorité absolue en collège A. Mais, compte tenu du mode de scrutin inique issu de la LRU, seul M. Benlahsen est élu en collège A. Les CS et CEVU sont devenus consultatifs mais au CS - dans les collèges Enseignants - les listes soutenues par le SNESUP prennent 12 sièges contre 10 aux listes Brazier et 1 à BEAU. Au CEVU, les listes SNESUP prennent 7 sièges, à égalité avec les listes Brazier et 2 pour la liste BEAU. Si le président était encore élu par les 3 conseils... dans les collèges enseignants, les listes Brazier totalisent 24 sièges contre 25 pour les listes SNESUP et 4 pour les listes BEAU. A l'heure où nous écrivons, l'élection du président par le CA reste incertaine, tout dépendra de l'attitude des élu.e.s étudiant.e.s et Biatoss. Nous pensons que le SNESUP a de bonnes chances de compter un nouveau président d'université, issu de ses rangs, en la personne de Mohammed Benlahsen. ●

*Fabrice Guilbaud et Frédéric Lebaron, membres de la section*

## Rennes 2 : Rebondir après une défaite

Il s'agit d'une défaite historique de la section SNESUP de Rennes 2 qui perd les voix qui font basculer son ancrage dans les conseils. Notre « représentativité syndicale exprimée » (soit le « critère d'audience » mesuré par % des votes par syndicat aux élections) est en moyenne 40 % chez les E-C, ce qui est loin d'être négligeable mais dans le cadre de la LRU, « la prime au vainqueur » déséquilibre totalement les résultats en sièges, particulièrement au CA, par rapport aux résultats en voix.



### Une défaite prévisible ?

En 2008, lors des élections pour les conseils centraux, il y avait une troisième liste « non-syndicale » dont les voix semblent s'être largement reportées sur « Solidarité et ouverture » portée par le SGEN-CFDT avec de nombreux non-syndiqués.

Nous proposons plusieurs variables explicatives possibles de ce revers électoral :

- 1) Rejet de la perception générale du SNESUP
- 2) Faible mobilisation de nombreux collègues
3. Faiblesse d'implantation dans certains départements
4. Réseaux affinitaires dans différents départements associant le SNESUP à un réseau adverse
5. Sanction à l'égard de personnes associées au SNESUP à la direction ou dans les conseils
6. Absence de candidat « SNESUP » à la Présidence.

Pour l'avenir, nous serons particulièrement vigilant sur :

- Le renforcement de la techno-structure, particulièrement dans les UFR dont les directeurs sont majoritairement proches du SGEN-CFDT. Cette techno-structure risque d'étouffer l'innovation et la créativité des équipes de recherche et des départements par les contraintes administratives et économiques.
- Le délitement des conditions de travail et des dynamiques collectives fortement fragilisées.
- La fusion Rennes 1 / Rennes 2 surtout si elle s'accélère sans concertation. ●

## À Lille 1, tempête électorale sous LRU



Le 12 avril, le choix offert aux électeurs était large en nombre de listes: 6 en A, de 5 à 6 en B, 7 pour les BIATOSS et 7 chez les étudiants. Les taux de participation sont élevés : collège A 83 %, collège B 77 %, BIATOSS 68 %, étudiants 14 %. Il n'est pas sûr qu'il s'agisse du seul fruit d'une campagne électorale réussie : les demandes d'inscription sur les listes électorales en collège B ont fait passer le nombre d'électeurs de 844 à 1180, et un climat délétère régnait entre les deux listes présidentielles, pilotées par deux collègues issus de la même équipe (l'un P. Rollet, président sortant, l'autre I. Shahrouf, « ex »-VP recherche).

Dans ce contexte très défavorable, nos listes FSU/Ferc-CGT, ne soutenant aucun candidat, ont globalement bien résisté. Certes, nous ne conservons que 8 élus en collège A et B sur 18 sortants : 1 au CA, 3 au CEVU, 4 au CS. La perte de voix par rapport à 2008 est sensible en collège A, insignifiante en collège B, mais nous y perdons la prime majoritaire au CA. Par contre, pour la première fois que nous présentons des listes communes en BIATOSS, nous raflons 4 des 11 sièges, dont 1 au CA (en 2008, 1 au CEVU, 1 au CS pour la CGT seule).

Les résultats n'ont pas calmé la fièvre sur Lille 1, car les deux listes présidentielles ont obtenu chacune 5 élus dans les collèges A et B du CA. La prime majoritaire en collège B ayant été remportée par la liste de P. Rollet par 235 voix contre 234 pour celle d'I. Shahrouf, un recours a été déposé par ce dernier auprès de la CCOE, qui vient de le rejeter. ●

*Claire Bornais, secrétaire de section*

## 2012, la nécessité du changement



À l'université d'Orléans, l'équipe présidentielle en place a attendu le dernier moment pour fixer la date des élections aux conseils centraux, en fin d'année universitaire, ne laissant qu'une poignée de semaines pour un débat démocratique qu'elle espère manifestement le moins riche possible. Une équipe qui s'est appliquée à suivre tous les « préceptes » de la loi LRU et du passage aux RCE ces dernières années, avec toutes les dérives auxquelles on pouvait s'attendre : absence de collégialité et de soutien aux personnels (un énorme dossier de souffrance au travail reste largement ignoré aujourd'hui par exemple) ; passage en force de nouveaux statuts imposant entre autres une fusion d'UFRs (Sciences et STAPS) au mépris de l'opposition unanime des deux conseils d'UFR et du rejet répété du comité technique ; empilement de structures (avec la création d'Instituts thématiques) qui alourdissent et déstabilisent l'existant sans faire aucunement la preuve de leur efficacité ; acceptation des principes de privatisation-externalisation, jusqu'au soutien à la mise en place d'une unité de recherche unique en son genre au service de l'entreprise pharmaceutique Servier, donneuse d'ordres de fait ! Révélateur à la fois de la démarche et du point de vue privilégiés, le seul échange proposé aux membres des conseils d'UFR par la présidence concernant le renouvellement de l'offre de formation a été la venue des responsables comparables...

Devant une telle situation, et pour que les personnels soient au contraire soutenus dans leurs efforts pour préserver l'ambition d'une université pluridisciplinaire de qualité et le service public d'enseignement et de recherche d'une manière générale, il est urgent de proposer une alternative solide à la tentative de maintien sans débat de l'équipe en place. C'est dans cet esprit que la section locale du SNESUP a décidé de soutenir la liste « Ensemble » emmenée par Jérôme Durand-Lose (PU), avec de nombreux collègues syndiqués et non syndiqués. ●

*Karin Fischer, membre de la section*

## Ensemble à Tours, une université pluridisciplinaire et collégiale



Le collectif élargi (par rapport à 2008) dans lequel le SNESUP jouait un rôle central a mené une belle campagne, à l'occasion du renouvellement des 3 conseils centraux du 17 avril dernier mais n'en tire pas un grand succès. Les résultats ne donnent globalement que des variations mineures en voix et en sièges entre 2008 et 2012. Les listes de complaisance avec la loi LRU et son cortège de dispositions régressives, constituées par L. Vaillant, PU-PH et président sortant qui se représentait, arrivent en tête dans tous les collèges électoraux des trois conseils. Ces listes avançaient une logique de bloc présidentiel homogène et bénéficiaient du soutien du SGEN, qui s'est chargé de mener la bataille contre le SNESUP et ses candidats. Nos listes, quant à elles, se trouvent très sous-représentées au CA avec 2 élus (identique),

mais elles compteront au CS 8 élus (identique) avec un gain dans le collège A de SHS et une perte du siège « enseignant non docteur ». De même elles se feront entendre au CEVU, 5 élus (identique). Du côté des BiatoSS au CA, la perte d'influence de l'UNSA se traduit par deux sièges SGEN et un siège FSU. La physionomie de l'université est marquée par le poids considérable de la médecine : par exemple au CA, les listes du président sortant recueillent 90 voix en collège A et 74 en collège B... 0 en A et seuls 5 collègues B se prononcent pour notre plateforme ! Les motifs de satisfaction existent néanmoins en particulier notre capacité à construire des listes représentatives et complètes, diverses et rajeunies. ● *Jean Fabbri*



## Saclay : la démocratie collégiale et la représentation des personnels au pied du mur

Lors du CA de la fondation Paris Saclay de février les deux représentants des élus (liste « résistance » qui comprend des élus du SNESUP), ont été surpris de constater que l'absence de consultation pouvait aussi toucher des représentants d'établissements, qui apparemment découvriraient les nouveaux détails du projet d'IDEX présenté au ministère fin janvier. Cette structure associe 19 établissements parmi lesquels les universités Paris sud et Versailles Saint Quentin, l'ENS Cachan, les écoles Polytechnique, ENSTA, Centrale, Supélec, Agroparistech, HEC, le CNRS, le CEA, L'INRIA, l'INRA, l'ONERA. Un processus de débat interne

a été mis en place, visant à une signature rapide de la convention entre ANR, fondation et Etat. Lors de la première réunion fin mars il est apparu que le texte de la convention et de ses annexes était dans un état d'imprécision surprenant. Devant l'opposition exprimée notamment par Paris sud et Agroparistech, la convention et ses annexes ont été modifiées. Le ministère exigeait cependant une signature avant le premier tour des élections présidentielles. Lors du CA du 19 avril, 7 établissements ont voté pour la signature et un s'est abstenu. A noter que même à Paris sud le conseil de la faculté des sciences puis le conseil d'administration

ont repoussé l'idée de s'opposer à ce que la convention soit signée.

Actuellement tout repose sur des groupes de travail (voire des représentants de salariés) non représentatifs. Il faut que les organisations syndicales et les instances électives collégiales exigent une participation entière dans les processus de décision, et pas seulement une information en fin de processus. Après le 6 mai, l'Idex Paris Saclay n'est plus le projet phare du président. Il nous faut porter notre demande d'abandon des processus d'« excellence » et poursuivre l'action. ●

*Denis Jouan,  
Chercheur CNRS, élu au CA de l'université Paris sud et de la FCS Paris Saclay*

## Renouvellement des conseils et partenariats avec Paris 10

Dès le début de l'année, la question du renouvellement des conseils centraux a été au cœur de nombre de nos débats. Depuis 2008, l'unité qui a permis l'élection d'une très large majorité d'élus sur la base de notre combat contre la LRU a traversé plusieurs zones de turbulence en lien notamment avec les effets de l'application de la LRU et du passage aux RCE. Les débats ont pu être vifs et l'unité issue des luttes de 2008-2009 s'est à plusieurs reprises lézardée. D'aucuns s'orientaient vers une opposition absolue aux réformes en cours en considérant que la majorité des conseils trahissaient les engagements en acceptant de gérer l'université en se « soumettant » aux nouvelles règles, d'autres en revenaient à des logiques plus « terre à terre » vis-à-vis de leur composante pendant que la majorité comprenant plusieurs syndiqués de longue date tentait de faire face aux contradictions constantes entre engagements et gestion.. Il n'est pas dans les traditions de P8 et du Snesup de déposer des listes syndicales, le choix étant celui d'une expression critique à l'égard des listes existantes ou de soutien à des listes plus larges. C'est cette année sur une liste « Ensemble, transformer P8 et défendre l'Université » que se sont retrouvés nombre de nos collègues, liste soutenant d'entrée la candidature de Danielle Tartakowsky pour la présidence. En face de cette liste ont tenté de se présenter de quatre à cinq listes concurrentes. La CGT s'est présentée dans deux des 15 collèges, une seule liste

concurrente arrivant à se présenter au collège A du CA. Finalement, la CCOE estimera pour des raisons contestables que celle-ci aurait dû aussi être invalidée et conduit à ce qu'une nouvelle élection pour ce collège soit organisée. La liste « ensemble... » a finalement obtenu 55 % des voix sur l'ensemble du ceps électoral, le reste se dispersant sur les autres listes de façon extrêmement rigide, témoignant d'une forte « balkanisation » de l'opposition<sup>(1)</sup>. Reste à élire la nouvelle présidence le 11 juin. À peine les élections passées, c'est le projet d'un Pres P8 P10 qui est devenu une question largement débattue. Des contacts ont été pris entre Snesup P8 et P10 pour contribuer à une position commune qui combine une approche critique à l'égard d'un cadre institutionnel contestable qu'est un Pres, un soutien au projet de Pres P8 P10 dans le contexte actuel mais une volonté de clarification des enjeux qui associe l'ensemble de la communauté universitaire de nos établissements. Un large accord existe au sein du Snesup P8 sur cette démarche, même si elle ne fait pas l'unanimité. Nous y reviendrons dans le prochain écho, peut-être sur la base d'une déclaration commune de nos deux sections d'établissement P8 et P10. ●

*François Castaing, secrétaire de section*

1. Plus d'infos sur [airap8.free.fr](http://airap8.free.fr)



© Rektor France





# Bourdieu, les savoirs et l'Université

→ Dossier coordonné par Isabelle Bruno et Christophe Pébarthe

La publication au début de l'année 2012 d'un épais volume de cours au Collège de France de Pierre Bourdieu, *Sur l'État*, a donné lieu aux célébrations médiatiques attendues. Les critiques acérées des années 1990, lorsque le sociologue s'en prenait au champ médiatique, avaient pour l'essentiel disparu. Mais, les journalistes célèbrent un nom plus qu'une œuvre, une jaquette et non une pensée. Pourtant, peu de sociologues ont à ce point marqué de l'empreinte de leurs réflexions les questions d'éducation et de production de savoir. Les évolutions actuelles, accélérées par l'adoption de la loi LRU, garantissent une actualité renouvelée à l'œuvre de Pierre Bourdieu. Quelle pertinence reconnaître aujourd'hui à cette sociologie des universitaires et de l'Éducation nationale ? Cette réflexion n'offre-t-elle pas une définition positive de l'autonomie des activités de production de savoir ? Auparavant, parce que plus que d'autres, Pierre Bourdieu a insisté sur les conditions matérielles de l'activité intellectuelle, il est apparu intéressant de réfléchir aux enjeux d'une publication de cours, fussent-ils dispensés au Collège de France. À l'heure où certains professent un improbable retour de l'individu, ne faut-il pas lire et relire celui qui leur répliquait depuis sa chaire : « Il y a des gens qui réalisent ce tour de force de faire une sociologie en contradiction avec les postulats fondamentaux de la discipline, sociologie qui est du côté des démolisseurs, peut-on dire, de tout ce qui était associé au public, au service public, à cette forme d'universalisation par le public » ?

# Une pensée au travail → Entretien avec Patrick Champagne<sup>(1)</sup>, EHESS

L'engagement de Bourdieu a pour objectif d'apporter les matériaux scientifiques à ceux qui veulent penser le social et agir.

La question de l'Etat, en posant celle de la domination, se situe donc au cœur de sa sociologie.



*La publication du cours au Collège de France de Pierre Bourdieu sur l'État annonce d'autres livres.*

Oui. L'année prochaine devrait sortir un nouveau volume consacré au peintre Édouard Manet, en fait à un exemple de révolution symbolique. D'autres suivront au cours des années à venir. Sont prévus un texte inédit sur le même artiste, deux volumes consacrés aux quinze années de séminaires qu'il a assurés à l'E.H.E.S.S. au cours desquelles il a mis en place ses principaux concepts qui donnèrent lieu au *Sens pratique*, à *Esquisse d'une théorie de la pratique* et à *La Distinction*, un livre rassemblant plusieurs contributions consacrés à des champs particuliers et qui comportera un texte de synthèse inédit. Le bon accueil qui a été fait à la publication de *Sur l'État* constitue, en tout cas, un encouragement à poursuivre ce travail de publication.

*À partir de quels matériaux avez-vous travaillé ?*

Les cours du Collège qui avaient été enregistrés ont été retranscrits puis mis dans une forme lisible. Car, si Pierre Bourdieu préparait soigneusement ses cours, son enseignement se caractérisait par une semi improvisation à partir de ses notes. C'était véritablement une pensée au travail. C'est pourquoi la publication a nécessité un travail important de mise en forme qui s'est cependant efforcé de garder la spontanéité de l'oralité afin de restituer le plus fidèlement possible l'enseignant, le chercheur au travail, clair, compréhensible et profond.

*Sur l'État constitue-t-il une bonne entrée en matière pour aborder la sociologie de Bourdieu ?*

Outre la clarté du propos, Bourdieu insiste à plusieurs reprises sur les possibilités qu'autorise l'oral par rapport à l'écrit. Par ailleurs, il est évident que la question de l'État est au cœur de toute sa sociologie dans la mesure où elle pose de manière forte la question de la domination, une question qui traverse toute son œuvre. L'État est partout, même là où on ne l'attend pas comme par exemple

dans un calendrier, une nomination, une carte d'identité et jusque dans les classifications sociales que tout sociologue utilise. *Sur l'État* permet aussi de découvrir l'importance que Bourdieu accordait à la recherche de terrain. Loin d'être un pur théoricien ou un sociologue dogmatique, comme il arrive que certains aiment à le présenter, Bourdieu consacre une partie de son cours à une étude menée sur le marché de la maison individuelle et analyse en détail la mise en place de comités et de commissions étatiques, notamment la commission Barre sur le logement (1977) dont il analyse la finalité politique, à savoir de rendre propriétaire le côté gauche de l'espace social, les détenteurs de capital culturel comme les enseignants par exemple parce que « l'attachement à l'ordre social passe par l'adhésion à la propriété, et faire adhérer à l'ordre établi le côté gauche de l'espace social, c'est opérer un changement considérable » (43).

La grande force de la sociologie de Pierre Bourdieu réside dans sa capacité à produire de la théorie à partir d'un travail de terrain minutieux et de revenir sans cesse sur les enquêtes à mesure que son outillage théorique progresse. On en a une belle illustration dans *Le bal des célibataires* (Le Seuil, 2002), ouvrage regroupant les trois articles qu'il a consacrés au célibat paysan en Béarn et qu'il analyse successivement à partir des concepts d'habitus, de capital et de champ, les trois piliers théoriques majeurs de sa sociologie. Il n'a pas procédé autrement dans les autres domaines de recherche qu'il a étudiés, qu'il s'agisse du système d'enseignement, de l'économie ou de l'État.

La grande force de la sociologie de Pierre Bourdieu réside dans sa capacité à produire de la théorie à partir d'un travail de terrain minutieux et de revenir sans cesse sur les enquêtes à mesure que son outillage théorique progresse. On en a une belle illustration dans *Le bal des célibataires* (Le Seuil, 2002), ouvrage regroupant les trois articles qu'il a consacrés au célibat paysan en Béarn et qu'il analyse successivement à partir des concepts d'habitus, de capital et de champ, les trois piliers théoriques majeurs de sa sociologie. Il n'a pas procédé autrement dans les autres domaines de recherche qu'il a étudiés, qu'il s'agisse du système d'enseignement, de l'économie ou de l'État.

*Pierre Bourdieu est souvent réduit à son engagement à partir des années 1990. Ce cours peut-il être considéré comme engagé ?*

Dès le début de sa carrière, Pierre Bourdieu fut quelqu'un de profondément engagé, mais à sa façon, l'engagement de l'intellectuel consistant selon lui non pas à signer des pétitions – ce qui est en soi facile – mais à

faire entrer les sciences sociales dans les grands débats de société (ce sera aussi la conception de Foucault). Il a ainsi mené ses premières enquêtes de terrain en Algérie, en pleine guerre, puis sur le système d'enseignement alors que celui-ci entraînait en crise, ensuite sur les classes sociales alors que certains en proclamaient prématurément la disparition. Au moment même où il dispensait son cours *Sur l'État*, il préparait *La Misère du monde*, ouvrage dans lequel il révélait, là aussi, enquêtes à l'appui, l'ampleur de la question sociale engendrée par la diffusion des logiques néolibérales.

Pour autant, il n'entendait pas faire de sa chaire une tribune. Il le dit nettement : « *Il y a des limites que je m'impose, peut-être à tort, mais je vous dis que j'ai conscience de ces limites et je vous invite à vous demander quelles sont les implications politiques que peuvent avoir les analyses que je peux faire* » (p. 482). L'engagement de l'intellectuel se doit d'abord d'être un engagement scientifique. Et Bourdieu ne s'est pas privé de débattre avec les autres courants sociologiques afin d'en montrer les implications politiques. C'est ainsi, par exemple, que contre ceux qui professent « le retour de l'individu », il réplique : « *Il y a des gens qui réalisent ce tour de force de faire une sociologie en contradiction avec les postulats fondamentaux de la discipline, sociologie qui est du côté des démolisseurs, peut-on dire, de tout ce qui était associé au public, au service public, à cette forme d'universalisation par le public* » (p. 583).

Mais que les lecteurs de *Sur l'État* n'espèrent pas trouver des réponses définitives sur l'État. Il ne s'agit pas tant de dresser l'état de la question que de délimiter l'espace des problèmes. Sa sociologie a pour ambition d'apporter des matériaux scientifiques à tous ceux qui veulent penser le social et agir. Il s'agit moins d'engager, dans la lutte politique, l'intellectuel en tant qu'individu que le savoir dont il est porteur. ●

**Propos recueillis par Christophe Pébarthe**

1. Autour de la publication des cours et séminaires de Pierre Bourdieu et à l'occasion de la parution en janvier dernier de *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Le Seuil-Raisons d'Agir, 2012.



# Homo academicus : enjeux et actualité d'un « livre à brûler »

→ par Frédéric Lebaron,  
professeur de sociologie à l'université de Picardie

**Appliquant au monde universitaire les outils de l'enquête sociologique, l'ouvrage décrit un champ académique structuré par des oppositions sociologiques stables. À côté des indicateurs de capital symbolique spécifique, son actualisation devrait donner plus de place aux variables économiques et aux enjeux « organisationnels ».**

Si P. Bourdieu a longuement hésité avant de déposer son ouvrage<sup>(1)</sup> chez son éditeur, il faut bien dire qu'il voyait juste en anticipant que celui-ci lui vaudrait de nouvelles inimitiés parmi ses pairs. Car *Homo academicus*, qui se présente comme une analyse sociologique fondée sur une enquête à la fois quantitative et qualitative du fonctionnement du champ académique français dans les années 1960-1970 (et tout particulièrement lors du « moment critique » de Mai 68), peut aussi être lu comme l'exercice réflexif de la pensée critique sur l'univers social d'où elle est issue. Or, ses conséquences démystificatrices sont parfois douloureuses pour le narcissisme ambiant.

Rappelons tout d'abord que l'enquête de type « proposographique » (i.e. la collecte méthodique d'informations biographiques) sur laquelle repose l'ouvrage, a été menée au début des années 1970 au Centre de sociologie européenne de l'École des hautes études en sciences sociales, notamment avec Y. Delsaut (à qui Bourdieu d'ailleurs avait proposé de cosigner l'ouvrage<sup>(2)</sup>). Les données et analyses les plus systématiques concernent les « facultés de lettres et sciences humaines », comme on les appelait alors. Bourdieu, lui-même, tout comme Foucault et quelques-uns des grands noms de ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de *French Theory* font partie de la population étudiée. Mais leur nom (en dehors des citations) n'apparaît que sous la forme d'initiales dans les graphiques des analyses des correspondances multiples, du moins dans la version française.

## Le monde universitaire : structures sociales et conflits

Les principales thèses de l'ouvrage sont les suivantes : le champ académique est structuré par des oppositions sociologiques très stables, notamment celle qui s'établit entre un pôle « spirituel » (facultés de lettres, de sciences...) et un pôle « temporel » (facultés de droit, de médecine...). Les caractéristiques sociales des universitaires diffèrent assez sensiblement d'un pôle à l'autre : plus on va vers le pôle temporel, plus les indicateurs

d'intégration à l'ordre social (comme la proportion de mariés, le nombre d'enfants, les décorations et honneurs, etc.) sont élevés, et les orientations politiques plus « conservatrices ». Cette structure explique largement la différenciation des prises de position dans les débats sur l'avenir de l'université ou les conflits de l'époque, que l'on attribue trop rapidement à des sensibilités idéologiques ou à des appartenances politiques variées. Enfin, au sein de l'univers des lettres et sciences humaines, de façon amplifiée par rapport à l'ensemble du système, Mai 68 apparaît comme le produit d'une « crise de reproduction », les nouvelles générations, plus nombreuses, étant confrontées à une concurrence accrue pour accéder aux positions dominantes (notamment celles de professeur et, plus encore, de « grand mandarin »...). L'ouvrage propose donc de rapporter les conflits universitaires, même les plus ésotériques en apparence (tels ceux qui opposent les littéraires les plus classiques aux linguistes les plus innovants), aux structures sociales du monde professionnel au sein duquel les universitaires évoluent quotidiennement. L'avant-gardisme soixante-huitard est ainsi d'abord le produit des luttes particulières qui traversent départements et campus.

Les résultats d'*Homo academicus* ont bien sûr été discutés, notamment lorsqu'il s'agit d'expliquer « le moment critique de Mai 68<sup>(3)</sup>, mais l'idée d'appliquer au monde universitaire les outils les plus banals de l'enquête sociologique semble désormais largement acceptée, sinon régulièrement pratiquée<sup>(4)</sup>. D'autre part, la « dépolitisation » du monde universitaire dans les années 80-90 a rendu encore plus visible le fait que les orientations des uns et des autres en matière de politique universitaire dépendent avant tout de leur position dans le champ, c'est-à-dire du type des multiples ressources détenues. Aujourd'hui, les élites internationalisées de la recherche universitaire et leurs alliés politiques entraînent l'ensemble du système dans la logique de la concurrence mondiale, et poussent au développement d'une forme nouvelle d'« élitisme » (le culte de l'« excel-



© Lenz (France, Toulouse)

lence »), adossée à une « oligopolisation » autour de grands centres concentrant ressources et performances.

L'ouvrage, en se focalisant sur les lettres et sciences humaines et sur les conflits entre mandarins traditionnels et jeunes entrants avant-gardistes, a certes un peu négligé d'autres luttes disciplinaires et professionnelles qui sont apparues comme déterminantes pour la suite de l'histoire universitaire française. Ainsi, par exemple, de la montée en puissance des économistes, puis des gestionnaires, au sein des sciences humaines et sociales, notamment face au droit, aux disciplines littéraires et aux hauts-lieux déclinants de la pensée critique (philosophie, sociologie, économie hétérodoxe...)<sup>(5)</sup>; ainsi, également, de l'essor des disciplines appliquées, tournées vers l'industrie, captant des ressources toujours plus importantes, en liaison avec ce que l'on appellera l'« économie de la connaissance »...

Une actualisation d'*Homo academicus* devrait ainsi donner plus de place aux variables économiques et aux enjeux « organisationnels », à côté des indicateurs de capital symbolique spécifique qui restent très importants. La différenciation des budgets, des rémunérations, des carrières, la nouvelle structuration institutionnelle et organisationnelle de la recherche, la constitution d'un marché mondial des universités où les Etats adoptent des stratégies de conquête, ont créé un univers plus fragmenté, dont un large secteur est désormais plus directement ▶▶





© Geb (France, Toulouse)

La sociologie réflexive illustrée par *Homo academicus* est un instrument de rupture face aux représentations d'un univers social à la fois familier et plus obscur qu'il n'y paraît.

► intégré à l'économie marchande, dans un contexte de financiarisation de l'économie et de la société qui pèse sur les critères d'évaluation des « performances » académiques. Il reste que la sociologie réflexive illustrée brillamment par *Homo academicus* est un instrument de rupture irremplaçable face aux représentations, spontanées ou plus savantes, d'un univers social à la fois familier et plus obscur qu'il n'y paraît. ●

1. P. Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, 1984.
2. P. Bourdieu et Y. Delsaut, « Entretien sur l'esprit de la recherche », in Y. Delsaut, M.-C. Rivière, *Bibliographie des travaux de Pierre Bourdieu*, Paris, 2002.
3. L. Gruel, *La rébellion de 68. Une relecture sociologique*, Rennes, 2004 : l'auteur insiste sur le mouvement étudiant et sur ses facteurs extra-universitaires. L'ouvrage de Bourdieu est centré sur les enjeux internes au monde des enseignants-chercheurs et donc sur les aspects les plus « académiques » de Mai 68.
4. Voir par exemple S. Faure, C. Soulié, « La recherche universitaire à l'épreuve de la massification scolaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 164, septembre 2006, p. 61-74 ; les travaux de Christine Musselin : C. Musselin, « Les universités, des organisations spécifiques ? », in Coll. *Les organisations*, Paris, Éditions Sciences Humaines, Février 2012.
5. Voir notamment : F. Lebaron, *La croyance économique*, Paris, Seuil, 2000.

# L'école au centre des rapports de classe

→ par Bertrand Geay, professeur à l'université de Picardie<sup>(1)</sup>

**L'autonomie relative des hiérarchies scolaires à l'égard du capital économique contribue à dissimuler la nature des processus sociaux qui traversent l'école. Dévoiler ces mécanismes, c'est contribuer à l'élaboration d'une pédagogie rationnelle.**

Les travaux sur l'éducation que conduisent Bourdieu et son équipe à partir des années 1960 sont à l'origine d'un renouvellement scientifique d'ampleur. Les phénomènes scolaires y sont passés au crible d'une science critique désormais armée de techniques statistiques avancées. Contre les préjugés favorables ou défavorables à la démocratisation (on est alors en plein débat sur la construction de l'École unique), il s'agit d'abord de mesurer rigoureusement les inégalités. Mais il s'agit aussi de rendre compte des croyances scolaires elles-mêmes et de les intégrer à une théorie de la place de l'école dans les processus de reproduction de classe. La sociologie des croyances de Weber est en cela aussi utile que celle des rapports école-société de Durkheim ou que celle de la reproduction des classes de Marx.

Pour appréhender Bourdieu, et en particulier ses travaux sur l'éducation, il faut se débarrasser de tout ce qui circule sous la forme de *digests* mal digérés. En effet, l'impact de cet auteur a été tel sur la production

ultérieure et a été à l'origine de tant de polémiques qu'il est souvent commode de le simplifier à outrance et de faire de ses travaux un montage théorique parmi d'autres. Essayons malgré tout de donner quelques repères.

## Capital économique et capital culturel

Toute une série de phénomènes est analysée dès les premiers travaux, selon une double exigence empirique et théorique. Il est ainsi statistiquement établi que les ressources culturelles plus que les ressources économiques des familles ont un rôle actif dans la reproduction des inégalités scolaires. Ainsi les inégalités observées dans les niveaux supérieurs du système d'enseignement résultent de l'accumulation des processus de sélection et d'intériorisation produits par les premières étapes de la scolarisation. Des études plus qualitatives (observations, documents) montrent à la fois que les hiérarchies scolaires sont un système de classement (elles classent les individus, structurent l'univers scolaire et organisent notre perception de la réalité) et qu'elles sont relativement

Le phénomène d'autonomie est au principe de la violence singulière qu'exerce l'institution scolaire sur ceux qui s'en sont remis à elle sans disposer des armes de la réussite scolaire.



© Senk (France, Valence) - 100taur (France, Toulouse)

autonomes à l'égard des hiérarchies socio-économiques. Ce dernier ensemble d'analyses a des conséquences politico-scientifiques non négligeables. En effet, ce qui se joue à l'école ne peut de ce fait être réduit à « l'influence de la société globale » ; il y a dans une certaine mesure une place pour la méritocratie scolaire et plus largement pour des variations historiques des rapports entre école et société. Mais, en retour, ce phénomène d'autonomie relative de l'univers scolaire contribue à dissimuler la nature des processus sociaux qui traversent l'école. Il est donc au principe de la violence singulière qu'exerce l'institution scolaire sur ceux qui s'en sont remis à elle sans disposer des armes de la réussite scolaire. Le rôle de la science sociale est d'abord de rendre visibles ces mécanismes et de contribuer ainsi à l'élaboration d'une pédagogie rationnelle.

La publication des *Héritiers*<sup>(2)</sup>, de « Système d'enseignement et système de pensée »<sup>(3)</sup>, et de *La Reproduction*<sup>(4)</sup> marque le départ de tout un ensemble de recherches. Les transformations historiques des processus de reproduction sont en particulier abordées dans *La Distinction*<sup>(5)</sup>, à travers un tableau

général des rapports à la reproduction qui caractérisent les différentes fractions de classe. Elles seront de nouveau étudiées au début des années 1990, à l'occasion de l'enquête collective consacrée à la souffrance sociale et publiée sous le titre *La misère du monde*<sup>(6)</sup>. L'analyse de « l'inconscient scolaire » est reprise dans *Leçon sur la leçon*<sup>(7)</sup>, transcription du cours inaugural de Bourdieu au Collège de France, et *Homo Academicus*<sup>(8)</sup>, où celui-ci objective l'espace des relations qu'entretiennent entre eux les universitaires. Les rapports entre le système d'enseignement, l'État et la production des « élites » dirigeantes sont objectivés, avec force études ethnographiques et statistiques, dans *La Noblesse d'État*<sup>(9)</sup>, symboliquement publiée en 1989, année du bicentenaire de la Révolution.

La postérité des analyses de Bourdieu sur l'éducation, leur prolongement et leur actualisation sont toutefois beaucoup larges. Pour s'en tenir à la France, il faudrait citer ici les travaux réalisés par des auteurs tels que Combessie, Merllié, de Saint-Martin, Grignon, Briand, Chapoulié, Beaud, Broccolichi, Soullié, Poupeau, Lahire, Garcia, etc. et

aujourd'hui par toute une génération de jeunes chercheurs qui s'intéressent aux politiques scolaires, aux processus d'étiquetage, aux parcours d'études et à tant d'autres sujets. ●

1. A récemment publié : « *Les néo-enseignants face à l'utilitarisme* », Actes de la recherche en sciences sociales, 184, 2010, et *La protestation étudiante. Le mouvement étudiant du printemps 2006* (dir.), Raisons d'agir, 2009.
2. P. Bourdieu et J.-C. Passeron, *Les héritiers*, Paris, 1964.
3. P. Bourdieu, « Système d'enseignement et système de pensée », *Revue internationale des sciences sociales*, 19/3, p. 367-409.
4. Id. et J.-C. Passeron, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, 1970.
5. P. Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, 1979.
6. P. Bourdieu, *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
7. P. Bourdieu, *Leçon sur la leçon*, Paris, Minuit, 1982.
8. P. Bourdieu, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984.
9. P. Bourdieu, *La noblesse d'État. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989.

## L'autonomie des savants, condition de possibilité de la recherche de la vérité

→ par Bruno Amboise, (CNRS, CURAPP-ESS, UMR 7319 : CNRS/UPJV)

**Les règles du champ scientifique, élaborées collectivement par ses acteurs, font de celui-ci un lieu « vertueux » de recherche de la vérité.**

La sociologie de Pierre Bourdieu a pris l'activité scientifique comme objet d'étude. Sans négliger les enjeux sociaux qui affectent la science, sa sociologie, indexée sur un postulat rationaliste, cherche à donner une explication sociale du fait que, dans certains types de sociétés, un jeu social particulier s'est établi, selon des règles bien précises, qui consiste à rechercher la vérité de la manière la plus objective possible, suivant « un intérêt au désintéressement » historiquement et socialement produit. Cette démarche insiste donc, non pas tant sur la nature sociale de la vérité, que sur les conditions sociales qui permettent à la recherche de la vérité de prendre place au sein du monde social. De fait, elle permet de comprendre ce qui rend possible ou, le cas échéant, impossible l'activité scientifique dans les circonstances politico-sociales qui sont les nôtres.

### Les règles du champ scientifique

Dans plusieurs textes importants<sup>(1)</sup>, Bourdieu a travaillé à mieux définir l'activité scientifique.

*« Quelles sont les conditions sociales qui doivent être remplies pour que s'instaure un jeu social où l'idée vraie est dotée de force parce que ceux qui y participent ont intérêt à la vérité au lieu d'avoir, comme en d'autres jeux, la vérité de leurs intérêts ? »*

(P. Bourdieu, 1975)



© Zeus (Italie, Naples), Dash (France, Paris), Reso (France, Toulouse), Katre (France, Paris), Pariz (Portugal, Lisbonne)

S'opposant partiellement à la position idéaliste de R. K. Merton<sup>(2)</sup>, il refuse de cautionner l'image d'un progrès scientifique continu vers la vérité, dû à une sorte de compétition intellectuelle pure et parfaite et respectueuse de chacun, qu'aime à se donner d'elle-même la

science. Bourdieu montre plutôt, à la suite de T.S. Kuhn<sup>(3)</sup>, que la vérité a une histoire en ce sens que les conditions de sa découverte sont des produits historiques, les résultats de luttes spécifiques, propres à ce qu'il appelle « le champ scientifique ». La science est en effet ▶▶

► produite collectivement par des agents spécifiques (les savants) qui sont dotés de propriétés et qui construisent entre eux des relations pour la produire dans certains lieux (les « laboratoires », les revues, les congrès, etc.). En ce sens, l'activité scientifique forme ce que Bourdieu appelle un « champ », un univers social autonome qui a ses règles, ses habitudes, ses modes de fonctionnement, mais aussi ses rivalités et ses enjeux de pouvoir. Au cours de l'histoire, en effet, la science s'est peu à peu autonomisée des autres activités sociales en requérant de la part de ceux qui la pratiquent des compétences spécifiques. Le champ scientifique en est ainsi venu à définir ses

propres règles et modes de fonctionnement (parmi lesquels la recherche de la vérité, l'objectivité, le désintéressement monétaire, etc.), d'où s'ensuit une sorte de concurrence vertueuse : seuls ceux qui peuvent juger les savants les jugent, parce qu'ils ont intérêt à les juger en ce qu'ils sont en concurrence directe avec eux – sachant que pour ce faire, il faut précisément qu'ils aient les compétences requises.

Ces dernières forment des « capitaux » (social, culturel et symbolique), qui correspondent essentiellement à la maîtrise de connaissances et de savoir-faire de haut niveau, acquis à la fois lors du processus d'entrée dans le champ (la formation scolaire et universitaire) et par la pratique de la science

dans le champ. Or c'est uniquement en fonction de ces capitaux que les agents sont reconnus et obtiennent donc une valeur dans le champ scientifique ; en l'occurrence, en fonction de leur compétences et de leur recherches scientifiques, telles qu'elles sont mesurées et évaluées dans le champ (à un moment donné de son développement).

C'est donc parce que seule prévaut la compétence scientifique que le champ peut se développer de manière autonome et ainsi entraîner une exigence de plus en plus forte à la fois pour y entrer, y progresser, et y découvrir de nouvelles connaissances – et donc pour se reproduire.

En ce sens, le champ scientifique doit se protéger de l'intrusion d'autres exigences, notamment économiques et/ou politiques, ou du moins les retraduire dans ses propres termes et ses propres problématiques, qu'il définit ainsi souverainement.

Bourdieu montre donc que le champ scientifique ou savant est ainsi structuré que les règles et les habitudes qui lui sont propres et qui font de celui-ci un lieu « vertueux »<sup>(4)</sup> de recherche de la vérité (les conditions de la vertu étant à la fois externes – à travers des lieux, des institutions comme les universités, les centres de recherche, etc. –, et intériorisées – à travers les habitudes et les compétences des agents) doivent être préservées. Seul ce maintien peut en effet permettre au champ scientifique de continuer

à fonctionner de manière vertueuse, c'est-à-dire de manière à ce que les agents qui trouvent un intérêt à défendre les valeurs de la science continuent à les défendre et à travailler en fonction d'elles, et non pas en fonction de valeurs étrangères au champ, telles l'argent, la renommée médiatique, ou l'efficacité managériale, qui, si elles venaient à prévaloir, affecteraient le fonctionnement même du champ et entraveraient la recherche de la vérité qui en fait la spécificité<sup>(5)</sup>. ●

▼  
**Bourdieu insistait sur les conditions sociales qui permettent à la recherche (désintéressée) de la vérité de prendre place au sein du monde social.**  
▲

1. Notamment P. Bourdieu, « La spécificité du champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologies et sociétés*, 7/1, 1975, p. 91-118 ; Id., « The Peculiar History of Scientific Reason », *Sociological Forum*, 6/1, p. 3-26 ; et, plus récemment, son dernier cours au Collège de France, *Science de la science et réflexivité*, Paris, 2001.

2. Sociologue américain (1910-2003) qui a longtemps fait autorité dans les études sociales de la science.

3. Philosophe et historien des sciences américain (1922-1996) qui a profondément renouvelé l'approche de la science, considérant qu'elle progresse de manière discontinue et en fonction de « paradigmes ».

4. Il ne s'agit pas d'un lieu vertueux au sens où il exclurait les luttes et, au sein de celles-ci, les coups bas, les petits arrangements avec la vérité ou l'honnêteté, etc. ; mais il est vertueux en ce sens qu'il reconduit sa propre logique qui fonctionne selon le critère de l'objectivité.

5. Pour un développement des perspectives esquissées ici, voir Y. Gingras, « Le champ scientifique », in F. Lebaron & G. Mauger, éd., *Lectures de Bourdieu*, Paris, Ellipses, 2012, pp. 277-292.

## L'ARESER (Association de réflexion sur les enseignements supérieurs et la recherche) : Vingt ans déjà

→ par Christophe Charle, président de l'ARESER, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne

**L'ARESER, fondée en 1992 et présidée jusqu'à sa mort en 2002 par Bourdieu, a vocation, à la manière d'un « intellectuel collectif », à échapper aux querelles disciplinaires et aux combats catégoriels.**

En mars 1992, sur ma proposition et à la suite de diverses réunions préparatoires auxquelles ont participé notamment P. Bourdieu, Daniel Roche, Bernard Lacroix, Ann Thomson, etc., a été publié dans *Libération* un « appel à la communauté des chercheurs et des universitaires ». Rassemblant une centaine de signatures, il a abouti à la fondation de l'ARESER, que P. Bourdieu présida jusqu'à sa mort en 2002 tandis que j'en assumai le secrétariat<sup>1</sup>. Notre projet était de créer un intellectuel collectif au sein des universités pour échapper à la fois aux querelles disci-

plinaires, aux combats seulement catégoriels et aux limitations inhérentes à l'action syndicale du fait de l'individualisme de ce milieu. Le moment nous semblait propice puisque nous étions dans une phase d'expansion des crédits, des postes et des inscriptions et que le gouvernement semblait contraint à une politique ambitieuse compte tenu du retard accumulé dans les années 1980. Pour autant, à mi-mandat du second septennat de F. Mitterrand, on constatait, comme pour le premier, un essoufflement évident, aggravé par le recul de l'électorat de gauche qui allait cul-

miner dans la défaite de 1993. Il nous paraissait nécessaire de remobiliser nos collègues et d'être une force de propositions alors que les menaces de réaction s'accumulaient avec la seconde cohabitation de 1993-95. Notre philosophie était à la fois de défendre l'autonomie universitaire contre les projets technocratiques qui ont fleuri tout au long des années 1990 et jusqu'à aujourd'hui mais aussi d'anticiper sur les problèmes et les questions non dites des débats officiels. Notre premier apport, outre de nombreuses prises de position dans la presse lors de la sortie de



© Pariz (Portugal, Lisbonne)



rapports officiels ou de projets de réforme, a été la publication collective de *Quelques diagnostics et remèdes urgents pour une université en péril* en 1997 aux éditions Liber raisons d'agir.

### Refuser le modèle universitaire anglo-américain

Outre un état des lieux critique sur les faux-semblants de la seconde massification, nous y faisons des propositions de réforme concrète afin d'échapper à la dialectique éternelle de la critique désenchantée ou de l'utopisme si radical qu'il ne laisse aucun espoir d'issue dans les conditions du moment. Nous attirions l'attention en particulier sur la naissance d'une séparation entre des « universités Potemkine » nées de la multiplication des antennes ou nouvelles universités pour faire face à l'augmentation des flux étudiants en premier cycle et des universités « majuscules », seules capables de faire de la recherche et d'accueillir les formations les plus poussées. Nous critiquions aussi la tendance au localisme qu'encourageaient cette séparation et l'appui des collectivités locales fières de leur université gage de développement économique et de lutte contre le chômage. Les développements actuels nous ont donné raison. La mise en place du LMD, puis des PRES, du plan Campus, du grand emprunt et des initiatives d'excellence a entraîné une reconfiguration des universités visant à retrouver une taille critique, proposer des forma-

tions diversifiées et concurrentielles et attirer des étudiants venus d'autres régions ou d'autres pays européens. Les désavantages dénoncés en 1997 (investissements français insuffisants comparés à ceux des pays étrangers) persistent puisque les nouvelles procédures hiérarchisent d'une autre manière un paysage universitaire déjà très inégalitaire. Elles contribuent à mettre les universités françaises en position de faiblesse dans la logique d'une concurrence internationale présentée comme le stimulant unique. On voit bien ce qui se profile et contre lequel le mouvement des chercheurs puis les grèves de 2009 ont été les réactions, en partie défaites, de la communauté universitaire mobilisée que nous appelions de nos vœux en 1992 : l'abandon de pans entiers des universités à une relégation dans les premiers cycles et l'investissement préférentiel sur quelques grands pôles, à dominante scientifique et économique et où afflueront en plus des investissements issus des fondations et des entreprises en fonction de recherches appliquées. Bref, c'est la projection américaine sur la situation française dont la tradition est tout autre mais qui trouve des alliés au sein des corps universitaires aussi bien dans les disciplines scientifiques,

médicales et de gestion que dans les disciplines très récentes dont la légitimité ne peut venir que de leurs applications pratiques ou de leurs débouchés. Face à cela, les disciplines de sciences humaines et sociales ou revendiquant leur autonomie par rapport au « marché » sont sur la défensive, en raison à la fois de l'idéologie dominante et des choix préférentiels des étudiants. Notre second livre collectif *Les ravages de la « modernisation » universitaire en Europe* publié en 2007, en dresse un premier bilan dans une perspective européenne. Notre prochain projet est l'organisation à l'automne 2012 d'un colloque international faisant l'état des évolutions en direction d'un marché de l'enseignement supérieur régi par les modèles anglo-américains à partir d'études de divers pays hors d'Europe.

Nous avons choisi une voie étroite et exigeante, refuser d'être un faux syndicat ou un lobby, ou à l'inverse un club de penseurs coupés du monde et imaginant la « vraie » université. Nous voulons travailler en profondeur sur ce monde que nous croyons connaître même si nous n'en avons qu'une vue partielle et nous refusons d'adhérer aveuglément

à l'ordre universitaire établi en appliquant toutes les injonctions et les analyses venues d'en haut pour en tirer du pouvoir et du prestige. Bref pour reprendre la célèbre phrase de Balzac, nous voulons « faire partie de l'opposition qui s'appelle la vie ». ●

1. Pour plus de détails voir des extraits de l'appel in P. Bourdieu, *Interventions 1961-2001* Marseille, 2002, p. 293 et s. et 367 sur le départ de Claude Allègre du ministère en 2000.

▼  
**La mise en place du LMD,  
 puis des PRES, du plan Campus,  
 du grand emprunt et  
 des initiatives d'excellence  
 a entraîné une reconfiguration  
 des universités.**  
 ▲

### TÉMOIGNAGE

## Bourdieu, homme public

Economiste marxiste et militant syndical, j'ai toujours été attentif à la sociologie critique comme à l'engagement de P. Bourdieu, qui avait cependant tendance à considérer la recherche scientifique et l'action citoyenne comme relevant de « champs » relativement différents. Je l'avais rencontré, quand j'étais secrétaire général, pour l'inviter à participer à la réflexion et au débat critique et ouvert que souhaitait initier le SNESUP après l'élection de F. Mitterrand sur un changement radical à opérer dans le service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en faisant notamment état de mon appréciation de sa série de travaux marquants (articulant les types de « capital » économique, social, culturel, et symbolique) sur *Les Héritiers* (1964), *La Reproduction* (1970), *La Distinction* (1979), comme sur celle que je portais sur les travaux de C. Baudelot et R. Establet (*L'Ecole*



*capitaliste en France*, 1971). J'avais donc été très déçu qu'il renonce à participer, après quelques hésitations, au colloque — très riche et très novateur — organisé par notre syndicat au PLM Saint Jacques en mars 1983, d'autant qu'en 1984 *L'Homo academicus* traduisait une vision caricaturale du SNESUP, qu'il considérait comme « dominé » d'abord par une tendance « gauchiste », puis par une tendance « proche du PC » se rejoignant dans la justification des « revendications corporatistes des enseignants subalternes » constituant sa base sociale (pp. 241-242). Cette réticence face à un cadre syndical expliquera plus tard son initiative de création de l'ARESER. Par la suite, je me suis de nouveau senti plus proche de P. Bourdieu dans ses engagements scientifiques et citoyens après le grand mouvement social de 1995 contre le « plan Juppé ».

Pierre Duhaucourt

# La protection fonctionnelle

→ par Isabelle de Mecquenem, responsable des « Affaires personnelles » (secteur SDP)

Un droit de tous les personnels des universités encore méconnu, permettant de faire face à divers types d'attaques dans le cadre professionnel grâce à une procédure facile et rapide, dont l'initiative ne requiert pas d'avocat.

Qu'on l'appelle « protection fonctionnelle » ou « protection statutaire » ou encore « protection juridique », toutes ces expressions renvoient à un même droit fixé dans la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 sur les droits et obligations des fonctionnaires, le droit pour tout agent (titulaire ou pas) d'obtenir la protection de la collectivité ou de l'administration dont il dépend, en cas de menaces, voies de fait, injures, diffamations outrages, violences, et cela, même à distance des faits (en cas de mutation ou de départ en retraite par exemple). La seule condition étant que les agressions, non exhaustivement définies tant l'imagination peut être fertile dans ce domaine, aient pour but de nuire à l'agent public en raison de ses fonctions ou de sa qualité de fonctionnaire.

Il est essentiel de comprendre que cette protection est due aux agents publics, et ne représente pas une faveur accordée de façon discrétionnaire. La circulaire B8 n°2158 du 5 mai 2008 confirme ce principe général : « L'administration ne peut refuser cette protection à un agent lorsque les conditions en sont remplies ». Les motifs d'exclusion ne peuvent donc être que rarissimes, tant ce droit est substantiellement

lié à l'idée de fonction publique. L'administration a aussi obligation de réparer les éventuels préjudices découlant de ces attaques, ce dont on perçoit l'intérêt dans le cas d'un enseignant-chercheur qui serait diffamé, par exemple.

Cette protection se déclenche aussi en cas de poursuites civiles ou pénales des agents, toujours en lien avec l'accomplissement de leurs missions, à condition que les faits n'aient pas le caractère de faute personnellement imputable, ce que rappelle Marcel Pochard, Conseiller d'État, qui l'évoque sous l'intitulé de « la protection des fonctionnaires » dans Les 100 mots de la Fonction publique<sup>(1)</sup>, publication estimant pourtant tout de ce qui participe d'un « statut juridiquement protégé » comme un archaïque privilège. Une jurisprudence abondante est venue préciser l'application de ce droit et en confirmer l'intérêt dans diverses situations.

Les établissements d'enseignement supérieur sont bien sûr concernés par ce droit et doivent en garantir l'effectivité, comme le prouve le tout récent vade-mecum juridique que la CPU vient de publier, Compétences et responsabilités des présidents d'université<sup>(2)</sup>, qui anticipe le cas d'un président sollicitant pour lui-



© Melo (Mexique, Ciudad Juarez)

Il est essentiel de comprendre que cette protection est due aux agents publics, et ne représente pas une faveur accordée de façon discrétionnaire.

## LES ASSURANCES DE PROTECTION JURIDIQUE

**Le contrat « Offre Métiers de l'Éducation » est proposé en coassurance par la MAIF et l'USU. Il permet de bénéficier de l'accompagnement des ASL (Autonomes de Solidarité Laïques). Tous les personnels universitaires relevant d'un établissement d'enseignement ou d'éducation public ou privé, laïque et sans but lucratif, peuvent adhérer. Les ASL gèrent la mise en cause de la responsabilité civile par lettre adressée à l'assuré ou à l'assureur, ou par assignation directe devant un tribunal civil ou administratif.**

**Les avocats conseils des ASL peuvent être mis à la disposition des adhérents sollicitant la protection juridique de l'État (circulaire interministérielle du 16 août 2006).**

**La convention signée, en juin 2006, avec le MEN reconnaît les ASL comme un partenaire pour la prise en charge des fonctionnaires adhérents, en ce qui concerne l'application de la loi du 13 juillet 1983 relative à la protection des fonctionnaires.**

**<http://www.autonome-solidarite.fr/articles/autre/actualites/protection-juridique-professionnelle-analyse-des-conflits-traites-en-2010-2011>**

même le bénéfice de la protection fonctionnelle et indiquant la marche à suivre, à savoir obtenir « la protection de l'université par délibération (hors de sa présence) du conseil d'administration ». Ce cas d'école un peu schizophrénique permet de préciser la voie plus courante dont les personnels peuvent avoir besoin. En effet, la demande de protection doit être notifiée par courrier en recommandé avec accusé de réception adressé au chef d'établissement. Il est indispensable de motiver la demande en relatant les faits de façon synthétique. La circulaire de 2008 recommande à l'autorité responsable de statuer dans les meilleurs délais sous forme de réponse écrite motivant la décision. Notons que la jurisprudence est partagée sur la compétence de cette décision puisqu'elle la reconnaît tant au conseil d'administration (C.E. 7 juin

2004 n° 245562 ; TA Strasbourg 12 janvier 2010 n° 0800607) qu'au président (C.E. 4 avril 2011 n° 334402). En cas d'octroi de la protection, les services compétents de l'université doivent assurer un soutien à l'agent, ainsi qu'un suivi médical, et peuvent, le cas échéant, diligenter une enquête interne. La protection de l'université accordée autorise la prise en charge des frais d'avocat, ce qui lève un obstacle puissant à la défense des personnels confrontés aux plus vives difficultés. La demande de protection fonctionnelle représente une démarche pertinente et adaptée à de nombreuses situations, notamment en cas de présomption de harcèlement moral ou sexuel. ●

1. PUF, coll. « Que-sais-je ? », Paris, 2011

2. Guide juridique consultable sur le site de la CPU



# Licence entraînement sportif : professionnelle ou généraliste ?

→ par Anne Roger, MCF STAPS, université de Lyon 1, élue au CNESER

Le MESR propose de multiplier les licences professionnelles au détriment des généralistes. Cette nouvelle organisation menace la recherche en STAPS.

Lors de la vague B d'habilitation des formations de chaque université, la DGESIP a recalé de nombreuses licences « entraînement sportif » qui existaient pourtant jusqu'alors. Cette réalité a fait apparaître en filigrane la nouvelle politique du MESR concernant les licences. En STAPS, c'est la licence « entraînement sportif » qui en fait les frais...

## RAPPEL DU CONTEXTE : LA LOI SUR LE SPORT ET L'ARRÊTÉ LICENCE D'AOÛT 2011

La loi sur le sport stipule que pour enseigner, animer, perfectionner, entraîner des pratiquants sportifs valides ou handicapés, contre rémunération, il faut posséder une carte professionnelle.

Dans le domaine sportif, seul le MJS est habilité à délivrer ces cartes professionnelles. Concernant le secteur de l'entraînement sportif, cette carte professionnelle doit préciser le sport (activité physique et sportive) dans lequel l'étudiant est entraîneur. Seul le niveau licence autorise le titre d'entraîneur. Pour prétendre à être reconnu comme entraîneur dans une APS, il faut avoir fait au moins, dans le cadre des études (sur la licence entière), 200 heures de pratique et théorie.

D'autre part, le nouvel arrêté licence appelle à ce que les licences permettent une meilleure professionnalisation des étudiants. A partir de ces deux éléments de contexte le MESR (DGESIP) souhaite que les étudiants obtenant une LES fassent état d'une spécialité dans une APS (jusqu'alors c'est le brevet d'Etat qui permettait la délivrance de la carte professionnelle. Dès lors se crée une concurrence d'Etat entre MJS et MESR-STAPS).

## LES EXIGENCES DU MESR CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE LA LICENCE « ENTRAÎNEMENT SPORTIF »

Le MESR exige un certain nombre de normes pour pouvoir attribuer cette licence « entraînement sportif » avec une mention dans une APS.

1. Les UFR STAPS souhaitant délivrer cette licence doivent pouvoir attester de compétences à l'interne pour enseigner l'APS choisie comme spécialité par l'étudiant.
2. Un bassin d'emploi régional doit être identifié.



© Senk (France, Valence)

La conférence des directeurs de STAPS propose une alternative : proposer des L3 généralistes ayant une visée professionnelle dans le cadre de réseaux régionaux.

3. Une intervention de professionnels dans la licence doit être effective
4. Les employeurs et les employés (branches professionnelles) doivent prendre part à l'élaboration des cursus de formation.
5. Organisation régionale voire nationale des différents sports (cartographie) : chaque UFR devant cumuler toutes ces conditions ne peut pas proposer une LES dans 25 APS mais seulement dans quelques APS.

## SURF DU MESR SUR LA VAGUE B POUR TAILLER DANS LE VIF

À partir de ces exigences non explicitées clairement mais reconstruites sur la base des avis remontés aux établissements, la DGESIP profitant des habilitations de la vague B a mis en œuvre une évaluation des diplômes proposés et a recalé les L3ES qui ne regroupaient pas l'ensemble de ces critères en proposant parfois des habilitations pour un an pour envisager la mise en place de L3 professionnelles. Le schéma général proposé par le MESR est ainsi le suivant : expérimentation de la licence généraliste (optimisa-

tion de la performance sportive) sur quelques « gros » centres avec l'idée que là les étudiants pourront continuer en master, mise en place de « licences pro » ailleurs sur la base d'une cartographie définie par des spécialités sportives. Cette proposition d'une multiplication de L3 pro aux dépens de L3 généraliste se comprend aisément dans la mesure où les L3 pro permettent une maîtrise plus fine de l'habilitation par la DGESIP et surtout une validation annuelle. Rappelons que les prérogatives de la DGESIP ne peuvent pas aller plus loin que les mentions si la licence est généraliste. La licence professionnelle apparaît dès lors comme un moyen de mieux contrôler cette dimension de professionnalisation.

Dans ce cadre, quelle stabilité propose-t-on aux collègues et aux étudiants ? De plus, se pose à nouveau la question : la licence doit-elle forcément professionnaliser ?

Au-delà de cette question brûlante, un autre aspect relatif cette fois à la recherche mérite d'être pointé du doigt et dénoncé. Cette nouvelle organisation risque en effet d'assécher les masters entraînement (optimisation de la performance, préparation mentale, réathlétisation) dans tous les centres non concernés par la L3 généraliste, puisque les étudiants ne pourront poursuivre leur cursus après la licence professionnelle et que la question de la place de la recherche dans une L3 pro n'est pas placée de la même manière que dans une L3 généraliste. A terme, c'est ainsi tout un pan de la recherche en STAPS qui semble menacée.

Face à cette offensive du ministère, la conférence des directeurs de STAPS (C3D) propose une alternative : proposer des L3 généralistes ayant une visée professionnelle dans le cadre de réseaux régionaux. Cette proposition a le mérite de laisser la possibilité aux étudiants de poursuivre en master mais elle nécessite une concertation efficace entre les centres de formation. Les petits centres dans ce schéma ne peuvent en effet envisager de couvrir plus qu'une spécialité et un échange d'étudiants est ainsi à envisager à moyen terme. ●



# Élections au Comité national du CNRS

→ par Marc Neveu, secrétaire national, responsable du secteur Recherche

La constitution des listes de candidats au Comité national du CNRS s'est faite dans des conditions difficiles :

- après le scrutin du CNU, qui a fortement puisé dans nos réserves militantes ;
- pendant des scrutins de conseils centraux des établissements, qui ont focalisé l'attention de nombre de camarades.

Malgré cela, nous avons pu présenter 108 candidats (sur 205 possibles), avec des lacunes «habituelles» dans certaines sections.

Les résultats du 1er tour des élections du CN ont permis de faire élire de nombreux candidats présentés par le SNESUP et le SNCS. Plus précisément dans les collèges A2 et B2, nous avons 46 élus dès le 1er tour et nous maintenons 44 candidats pour le second tour.

À noter que nous avons pu aboutir à un

accord de désistement pour les candidats les mieux placés entre la FSU (SNESUP et SNCS), la CGT (SNTRS), l'UNSA (Recherche) et FO (SNPREES).

**Nous appelons les syndiqués à faire campagne pour faire élire au 2<sup>e</sup> tour tous les candidats maintenus par le SNESUP et le SNCS et, selon les sections, les candidats soutenus dans un accord intersyndical entre le SNCS-FSU, le SNESUP-FSU, le SNTRS-CGT, le SNPREES-FO et l'UNSA Recherche.** ●



© Paris France

## Deuxième tour

### • CANDIDATURES

– Voir liste des candidats présentés par le SNESUP et le SNCS sur le site du SNESUP → Votre Métier → CNRS

### • VOTE

- Expédition du matériel de vote à partir du 31 mai 2012
- Date limite de réception des votes : 27 juin 2012, 10 heures
- Dépouillement : 27 juin 2012, 10 h 15

# Conventions attributives des Idex

→ par Marc Neveu

Marquer une véritable rupture afin de préserver le tissu universitaire et scientifique.

Le 19 avril dernier, trois conventions Idex ont été signées par l'État et l'ANR : «SUPER» (Sorbonne Université) doté de 900 millions d'euros, PSL (Paris Sciences et Lettres) doté de 750 millions d'euros et Saclay doté de 950 millions d'euros s'ajoutent ainsi aux conventions de l'Idex de Bordeaux (700 millions d'euros), de Strasbourg (750 millions d'euros) et d'Aix-Marseille Université (750 millions d'euros) déjà signées. Les deux derniers projets en attente de signature de convention sont l'université de

Toulouse (750 millions d'euros) et Sorbonne Paris Cité (800 millions d'euros). Rappelons qu'il s'agit d'une dotation en capital (dont seuls les intérêts annuels pourront être utilisés).

Il en a été de ces conventions comme des projets : la représentation des personnels et des étudiants a été court-circuitée. Par exemple le conseil d'administration de l'université d'Aix-Marseille, pourtant réuni le mardi 27 mars, sera seulement informé le vendredi 6 avril, par un message du président Y. Berland adressé aux directeurs d'unité « de la signature de la convention attributive d'aide n° ANR-11-IDEX-0001-02 pour le projet A\*MIDEX ce jeudi 5 avril par le ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Laurent Wauquiez, la directrice générale de l'ANR Pascale Briand et moi-même. »

À Toulouse, alors que le résultat des urnes a remis en cause le projet IDEX « UNITI », le CA du PRES « Université de Toulouse » est passé en force, adoptant à l'unanimité les conventions de préfinancement, bafouant encore un peu plus la démocratie universitaire et la collégialité.

Même la CPU, par son président Louis

Vogel, admet un « certain malaise, un déficit dans la communication lié à la cadence imposée, qui n'a pas permis de consulter, et à la concurrence entre pôles universitaires, qui a imposé un certain secret. »

Dans tout ce processus Idex, le SNE-SUP a dénoncé avec force :

- l'opacité voulue et assumée par les porteurs des projets dans leur élaboration ;
- la signature en catimini des conventions, le plus souvent sans délibération du conseil d'administration, révélant le mépris pour les élus et les personnels de l'université.

Dans les scrutins des établissements, puis dans les conseils, il nous faut peser pour marquer une véritable rupture et obtenir des mesures immédiates qui rétablissent l'élaboration de collaborations scientifiques et pédagogiques entre établissements publics par l'ensemble des acteurs de la communauté scientifique dans le respect des libertés scientifiques et pédagogiques, des statuts de la fonction publique d'État, des diplômes nationaux et des instances démocratiques des établissements et des organismes. Cela exige de préserver le tissu universitaire et scientifique. ●



© Kaitre France

# Place des femmes dans l'enseignement Supérieur et la Recherche

→ par Michelle Lauton, secrétaire nationale

Dans l'enseignement supérieur, la situation des femmes est profondément inégalitaire. Des statistiques révèlent l'ampleur des dégâts. Des mesures incitatives sont urgentes.

De nombreuses femmes occupent des fonctions précaires (administration) ou sont vacataires (Langues, FLE1...). En 2010, elles représentaient (hors médecine) 36,2 % des enseignants-chercheurs titulaires. Les inégalités patentes varient fortement selon les disciplines (21 % en maths, et ce depuis 1996, avec même une régression en 25<sup>e</sup> section ; 48,4 % en Lettres) et selon les catégories (42 % de MCF ; 23 % de PR mais 44,7% en lettres et langues et 6,5 % en mathématiques !). Au cours des dix dernières années, le taux de féminisation a progressé lentement, avec une augmentation de l'ordre de 5 points. En 2010, on compte seulement 101 femmes sur 229 MCF promus PR en Lettres et 58 femmes sur 277 MCF promus PR en Sciences. De manière générale, quelle que soit la discipline, la probabilité pour une femme MCF de passer PR est trois fois plus faible que pour un homme.

Beaucoup est à dire sur les atteintes à la parité : comités de sélection sans femmes, conseils peu féminisés malgré le décret électoral, décalage d'âge considérable entre hommes et femmes aux concours... En mars 2012, 12 femmes présidentes d'établissement... La CPU avance un objectif de participation accrue des femmes à la direction des établissements (« *La femme est l'avenir... de l'Université* »). En toile de fond, il y a la place des femmes dans l'appropriation, la transmission et la production des savoirs savants. Même au niveau syndical, moins de 50 % de femmes ont des responsabilités nationales ! Les raisons sont diverses :

- représentation des femmes de leur vie personnelle et de leur métier, de leurs choix d'études, de maternité et de travail à temps partiel...
- exigences non imposées par les statuts pour l'accès aux emplois (post-docs, mobilité pour devenir professeur...);
- pressions croissantes dans l'exercice du métier (séjours à l'étranger, course aux réponses aux appels d'offre, dossiers à rendre dans des délais trop brefs...);
- résistances des hommes à un véritable partage du travail domestique, de l'éducation des enfants.

## QUALIFICATIONS DES FEMMES EN 2011

Qualifications	Nombre de dossiers de femmes et % / nombre de dossiers examinés					
	MCF			PR		
	2009	2010	2011	2009	2010	2011
Nbre de dossiers	7 189*	6 073	6 136	968	789	811
% femmes	45,91	46,65	45,09	29,36	29,09	29,35
% d'hommes	54,09	53,35	54,91	70,64	70,91	70,65

\* Cette année là les dossiers « hors section » n'ont pas été comptabilisés dans les dossiers examinés.

L'exemple des mathématiques est particulièrement parlant.

Chercheurs CNRS et enseignants chercheurs en Mathématiques - unités INSMI				
(source Labintel 5 mai 2011)				
	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
CR CNRS	35	197	232	15,09 %
DR CNRS	23	143	166	13,86 %
Total CNRS	58	340	398	14,57 %
MC	361	1 166	1 527	23,64 %
PU	117	928	1 045	11,20 %
Total ES	478	2 094	2 572	18,58 %

Des missions (sous l'égide de la DES du temps de Francine Demichel, CNRS), des colloques ou journées d'études (« Parités » en 2011 des mathématiciens ; « Effets de genre dans les sciences et technologies » du Centre d'Alembert » en mai 2012) permettent le débat. Des statistiques genrées se développent. La partie « *égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique* » de la loi Précarité n'apporte quasiment rien pour nos catégories, sauf peut être la présence de femmes dans comités de sélection ou jurys. Cela ne suffit pas ! Au-delà des propositions du SNESUP (absence de service d'enseignement l'année d'un congé de maternité...), tout un ensemble d'autres mesures doivent être avancées côté travail : refus d'exigences

non statutaires ; encouragement au dépôt de dossiers de promotion ou de qualification ; mesures incitatives pour participation à la vie de l'établissement ; conditions de travail (horaires des réunions, délais raisonnables...) ; action sociale effective (crèches dans les universités, séjours de vacances pour les enfants...) ; services publics de proximité. Et pour toutes les femmes, il y a aussi à agir côté santé (droit à la contraception, à l'avortement, arrêt des fermetures de services dans les hôpitaux) et côté insertion dans la vie sociale (participation à la vie politique, prise de responsabilités dans les associations...).

L'égalité est à conquérir. ●

1. Français Langue Étrangère.



© Reso (France, Toulouse), Zeus (Italie, Naples)

# La Grèce en état d'urgence sociale → par notre correspondant FSU

Seule une puissante mobilisation, fondée sur les besoins d'égalité, d'éducation et de liberté, est de nature à répondre au désespoir de la population.

Les mesures prises depuis le printemps sous prétexte de réduire la dette de la Grèce ont produit exactement les effets attendus : appauvrissement de la population et destruction des services publics, ce qui contribue à renforcer la misère. De plus, les politiques voulues par la fameuse « troïka » (FMI, Union Européenne, BCE) ont totalement bafoué le mandat donné en automne 2009 par les électeurs qui avaient porté le PASOK au gouvernement pour rompre avec la politique d'austérité de la droite, à un moment où était gravement masquée la gravité des comptes publics. Et c'est donc sous un gouvernement ressenti comme exécuteur des ordres de la troïka que les salaires et les retraites ont été drastiquement réduits (de 25 % en 2011), que des dizaines de milliers de travailleurs de la fonction publique ont été et sont en cours de licenciements, et que la pauvreté s'étend avec des pics visibles dans les grandes villes, mais sans que les campagnes ne soient épargnées, au contraire.

L'éducation nationale n'a pas été épargnée ces derniers temps : fusion d'écoles pour faire des économies, absence des manuels dans le secondaire pendant de longs mois cette année, IUT menacés de fermeture... Et pendant ce temps, la ministre de l'Éducation nationale du gou-

vernement PASOK a voulu imposer une réforme de l'Université votée par sa majorité à la hussarde et donc refusée par l'écrasante majorité des personnels et des étudiants. Cette réforme prétendant « moderniser » le supérieur s'inscrit évidemment dans la logique libérale qui frappe en France : menaces sur les financements publics, concentration du pouvoir autour d'un cercle resserré, et geste sensible en Grèce, restriction de l'asile universitaire, pour permettre à la police de pénétrer comme elle le souhaite dans l'enceinte d'une faculté... Dans les luttes remarquables de ces derniers mois, il faut noter les mobilisations étudiantes pour empêcher la mise sur pied des nouveaux organes d'administration. Et, plus généralement, le phénomène inquiétant est celui des conséquences de la pauvreté : enfants victimes de sous-alimentation, déscolarisation... Situation catastrophique qui n'est sûrement pas pour rien dans le suicide la semaine passée d'un instituteur militant syndical, qui a laissé un dernier message de condamnation de cette politique de misère.

La population s'est intensément mobilisée contre ces mesures, avec de nombreuses journées de grève générale toujours suivies, avec le mouvement des indignés. Ces dernières semaines, malgré quelques luttes dures, le mouvement social est moins

fort. C'est pourtant lui qui jouera le rôle décisif pour des solutions politiques à une situation désespérée - permettant à l'extrême droite de réapparaître - qui devront mettre en avant la place centrale qu'il convient de donner au service public d'éducation, oublié des deux grands partis pour les élections législatives du 6 mai. Ces élections confirment la complexité des rapports de force politique, avec la perte de crédibilité des parties de gouvernement, la percée de l'extrême droite et la montée d'une gauche radicale. C'est dire dans quel gouffre a plongé le pays, et l'urgence d'une solidarité concrète avec les travailleurs/euses et la population de Grèce. ●



© Pariz Portugal - Jésus Mexique

## Réforme du financement de la recherche en Allemagne : revirement ou reprise en main ?

→ par Isabelle Krzywkowski, professeur de littérature comparée

En février dernier, la ministre fédérale de l'enseignement et de la recherche, Annette Schavan, a annoncé vouloir revenir sur la réforme du fédéralisme de 2006, qui avait interdit la coopération de l'État allemand et des régions (Länder) sur les questions touchant l'enseignement. Dès mars 2013, réécriture de la loi comprise, l'État fédéral devrait pouvoir réintervenir dans le financement de la recherche (ce qu'il ne faisait plus que par le biais des « initiatives d'excellence »). Victoire d'une logique de financement étatique et pérenne ? On notera avec intérêt que, parallèlement à cette annonce, A. Schavan, questionnée par le quotidien Die Zeit2, reconnaissait que le processus de Bologne devait être amé-

nagé dans le sens d'un retour aux valeurs « humboldtiennes » de culture critique et d'épanouissement individuel. Bonne nouvelle, et sur laquelle nous appuyer, entre autres pour la remise en cause du rythme LMD.

Il convient néanmoins de nuancer ce revirement. D'une part, il reçoit de fortes critiques à gauche, car il ne s'occupe que de recherche, et pas d'enseignement, tant à l'université que dans les écoles : un « encouragement pour les élites », qui ne répondra pas à la dégradation des conditions d'études. De fait, et d'autre part, il semble bien s'agir pour A. Schavan de contribuer surtout à reconfigurer et conforter la politique d'excellence, en encourageant les rapprochements

entre instituts de recherche et universités, mais sans garantie de financement de l'ensemble des champs (les inquiétudes persistent entre autres pour les LSHS), ni de l'ensemble des établissements, comme le confirmait peu après le secrétaire général de la CDU. La méthode allemande pour assurer un pilotage de la recherche par le gouvernement central ?

1. Pour une brève présentation en français, voir le bulletin électronique de l'ADIT : « Schavan veut changer la loi fondamentale allemande » : <http://www.bulletins-electroniques.com/actualites/69115.htm>
2. <http://www.zeit.de/2012/09/C-Interview-Schavan> (en allemand). Une traduction partielle sur le site du CIDAL : « Annette Schavan : "L'éducation forge la personnalité" ».



# Le Printemps Érable : la grève étudiante au Québec

→ par Pascal Plantard, SNESUP Rennes 2, de Montréal

Une grève qui, au-delà de la question de la gratuité scolaire, pose les questions du sens de l'école, de l'université et de la recherche.

Avez-vous entendu parler de la plus longue grève étudiante de l'histoire du Québec ? En germe depuis l'été 2011, la grève a officiellement débuté le 13 février 2012 contre l'augmentation progressive de 75 %, des droits de scolarité universitaire annuels annoncée de 2012 à 2017 par le gouvernement Charrest. La FQPPU<sup>(1)</sup> « réitère son appui aux étudiants et son opposition à la hausse des droits de scolarité annoncée dans le budget 2011 du gouvernement du Québec. Considérant que l'éducation est un facteur déterminant de mixité sociale et de mieux-être collectif, la Fédération défend, depuis toujours, l'accès à l'université, lequel est un droit reconnu à toutes les personnes qui ont la motivation et la capacité intellectuelle de poursuivre des études... ».

Le 22 mars 2012 (date anniversaire du démarrage de Mai 68 à Nanterre), une grande manifestation nationale a réuni à Montréal une foule d'étudiants et d'enseignants évaluée à 200 000 manifestants.

## PETIT RETOUR HISTORIQUE

La « révolution tranquille » des années 70 évoque la gratuité scolaire et universitaire comme un idéal à atteindre mais ne parvient pas à l'appliquer complètement. La question du « service public » d'enseignement supérieur et de la recherche reste en suspens au Québec.

1990 : le gouvernement de Robert Bourassa fait passer les droits de scolarité de 500 à 1600 \$, avec une hausse annuelle de 280 \$ durant quatre ans. Des milliers d'étudiants descendent dans la rue, mais le premier ministre reste intraitable. 1996 : 100 000 étudiants déclenchent une grève en octobre lorsque Pauline Marois, ministre de l'Éducation dans le gouvernement péquiste, propose une augmentation des droits de 30%. Les protestations la font rapidement revenir sur sa décision, et elle décrète un gel jusqu'en 2007.

2005 : le gouvernement de Jean Charrest réduit le budget de l'aide financière de 103 millions \$. À la mi-mars, plus de 200 000 étudiants sont en grève. Quelques

semaines plus tard, le gouvernement recule.

**Mars 2011** : le ministre des Finances, Raymond Bachand, annonce que Québec augmentera les droits de scolarité à compter de septembre 2012 à raison de 325 \$ par année pendant cinq ans.

**août 2011** : les étudiants lancent officiellement leur campagne contre la hausse des droits de scolarité et tentent de convaincre le gouvernement d'y renoncer.

**10 novembre 2011** : une importante manifestation se déroule pacifiquement à Montréal et les associations étudiantes promettent de faire front commun afin d'augmenter la pression sur Québec.

**13 février 2012** : La grève générale illimitée des étudiants démarre avec comme symbole le « carré rouge ».

▼  
**Une corrélation claire a été établie entre les heures de travail durant les études et la difficulté à réussir.**  
 ▲

## UNE GRÈVE EXEMPLAIRE

Indignée... cette grève est provocatrice jusqu'à aller peindre en rouge l'extérieur du bureau montréalais de la ministre ; jusqu'à perturber le congrès

du parti au pouvoir à Victoriaville le 4 mai.

Obstinée... cette grève est inventive avec des manifestations quotidiennes nocturnes, masquées, carnavalesques, sur le WEB...

Au Québec, 40 % des étudiants ne reçoivent aucune aide financière de leurs parents et les deux tiers n'habitent plus chez eux. 80 % travaillent et étudient à temps plein. La moitié des étudiants vit avec 12200 \$ par année (le seuil de pauvreté étant de 16320 \$). Une corrélation claire a été établie entre les heures de travail durant les études et la difficulté à réussir. Contrairement à ce que veut faire passer le gouvernement du Québec, l'augmentation des droits de scolarité n'est absolument pas équitable parce qu'elle n'est pas assortie d'une augmentation significative des bourses et que celles-ci sont liées aux prêts étudiants. Au Québec, on peut être boursier et ne pas toucher de bourse mais être juste éligible aux prêts étudiants garantis par le gouvernement.

Plus largement, ce mouvement étudiant pose des questions qui vont bien au-delà de l'augmentation des droits de scolarité. Derrière la gratuité scolaire se profilent les questions du sens de l'école, de l'université et de la recherche ainsi que celle du service public et de son financement. Un accord a été négocié le 5 mai 2012 avec les organisations étudiantes. Véritable marché de dupes, il prévoit que les étudiants prouvent les dépenses indues dans les universités pour les déduire des frais afférents. Il a été rejeté par une majorité d'étudiants.

Alors que la violence, particulièrement policière, a déjà marqué plusieurs fois ce mouvement, les événements des derniers jours laissent croire que le conflit pourrait se prolonger considérablement et, avec lui, les risques d'incidents graves. Pour la population qui soutient très majoritairement ce mouvement, la protection de la vie des jeunes est plus importante que la question des droits de scolarité. Le vendredi 11 mai une coalition d'une cinquantaine de médecins québécois a décidé d'appeler à l'armistice : « Nous réclamons que le gouvernement du Québec décrète un moratoire sur ce projet pour assurer un retour rapide à la paix sociale et protéger les citoyen(ne)s du Québec ».

Le printemps érable n'est pas près de s'éteindre.

Le lien vers les grèves étudiantes au Québec : <http://greve2012.org/> ●

1. Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.



© Reso France - Katre France - Jésus Mexique / Paris Portugal

UN BILAN DES APPORTS DE LA SOCIOLOGIE CRITIQUE FÉMINISTE

# Genre et rapports sociaux de sexe

ENTRETIEN AVEC Roland Pfefferkorn<sup>(1)</sup>

Le livre de Roland Pfefferkorn attire l'attention sur les travaux des sociologues féministes. Il propose une analyse de la notion de genre, de son histoire et de ses limites, sans oublier de mettre en valeur le concept de *rapports sociaux de sexe*.

**Votre livre dresse une cartographie des travaux issus du féminisme matérialiste né dans les années 1970. En quoi cette approche féministe matérialiste représente-t-elle une rupture par rapport aux perspectives antérieures ?**

Les perspectives antérieures privilégiaient des notions comme « condition féminine », expression renvoyant à un état prédéterminé, ou « rôles de sexe » attendus ou prescrits. La sociologie de la famille était fortement imprégnée de conceptions normatives. Les féministes matérialistes partent de l'idée que les hommes et les femmes sont des catégories qui procèdent d'une *mise en forme sociale* d'un donné naturel. Le corpus de concepts qui s'est constitué vise à penser l'oppression des femmes et de proposer des moyens d'y mettre un terme. C'est en effet le mouvement des femmes des années 1969/1976 qui a été à l'origine de cette effervescence. Théorie et pratique ont ici partie liée. Dans une première phase furent dégagés, parmi d'autres, les concepts de *patriarcat*, de *mode de production domestique*, de *division sexuelle du travail*, sans compter ceux de *sexe social* ou *sexage*. Par la suite, les concepts de *genre* et de *rapports sociaux de sexe* marqueront le paysage. La richesse de cette sociologie critique est trop peu connue. Elle a nettement moins bénéficié des feux médiatiques en comparaison avec le féminisme essentialiste qui avait largement été relayé dans la presse magazine.

**Comment expliquez-vous qu'une partie des concepts et des théorisations de cette sociologie critique féministe soit inspirées par un usage hétérodoxe de Marx ?**

Marx a peu écrit sur les rapports hommes/femmes mais il identifie très tôt la famille comme le « premier rapport social ». Engels, en revanche, dans *L'origine de la famille, de la propriété et de l'État* avait montré que l'asservissement des femmes n'est pas une donnée « naturelle », mais bien le produit de rapports historiques et sociaux. L'explication tient au contexte intellectuel de la période 1969/1976. Les chercheuses féministes utilisent les concepts critiques marxistes qui sont à leur disposition et les subvertissent, de manière diverse. Par



© Dominique Gulekurst

Quand la dimension relationnelle est oubliée, voire niée, le genre en arrive à gommer la dimension conflictuelle des rapports entre la classe des hommes et celle des femmes.

exemple, Christine Delphy est marquée par une lecture très structuraliste de Marx. Danielle Kergoat adopte, quant à elle, une vision moins déterministe, plus dialectique, n'oubliant jamais les résistances qui s'opposent aux dominations.

**Vous consacrez deux chapitres à la notion de genre. Vous insistez sur l'intérêt, l'ambivalence et les limites de cette notion. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?**

Il faut comprendre le genre comme un système ou, mieux encore, comme un *rapport social*. C'est pourquoi le genre est toujours au singulier. Au pluriel, le concept est vidé de sa charge subversive et fonctionne simplement comme un synonyme pseudo-savant de sexe. Certes, quand le terme a fait son apparition, le genre renvoyait d'abord au sexe social par opposition au sexe biologique, mais, par la suite, c'est ce sens de rapport de pouvoir ou de rapport social qui s'est imposé. La polysémie du concept de genre explique à la fois son succès et ses limites. Par exemple, dans certains usages, quand la dimension relationnelle est oubliée, voire niée, le genre en arrive à gommer la dimen-

sion conflictuelle des rapports entre la classe des hommes et celle des femmes. Et quand l'approche sexuée ou « genrée » est menée sans prendre en compte les autres rapports sociaux, notamment les classes sociales d'appartenance des hommes et des femmes, cette approche peut contribuer à l'occultation des classes. L'oubli ou le recouvrement des classes peuvent ainsi succéder à la dénégation antérieure des sexes sociaux.

**Vous accordez une place importante aux concepts de « division sexuelle du travail » et de « rapports sociaux de sexe ». En quoi permettent-ils de penser l'articulation entre reproduction des rapports de domination et transformation de ces rapports dans le cadre de luttes collectives d'émancipation ?**

Le concept de *rapports sociaux de sexe* est en effet fondamental. Il a été élaboré en connexion forte avec celui de *division sexuelle du travail*. Celle-ci renvoie d'abord au constat de l'assignation des hommes et des femmes à des tâches différentes, tant dans la sphère salariée et professionnelle que dans la sphère domestique. Le concept de rapports sociaux de sexe vise à articuler *rapports de sexe* et rapports de classe et à souligner la *dimension antagonique* des rapports entre la classe des hommes et celle des femmes, sans oublier la *centralité du travail*. Celui-ci est le levier de la domination qui s'exerce sur elles dans le cadre des *rapports sociaux de sexe*, mais aussi, et en même temps, celui de leur émancipation. C'est cette question que nous avons traitée dans un précédent livre publié avec Philippe Cardon et Danielle Kergoat : *Chemins de l'émancipation et rapports sociaux de sexe* (La Dispute, 2009). ●

*Propos recueillis par Alain Policar*

• Roland Pfefferkorn, *Genre et rapports sociaux de sexe*, Lausanne, éditions Page 2, collection Empreinte, 140 pages, 9,50 euros.

1. Roland Pfefferkorn est professeur de sociologie à l'université de Strasbourg, chercheur au laboratoire Cultures et Sociétés en Europe (UMR 7236), il est l'auteur de nombreux livres, notamment *Inégalités et rapports sociaux. Rapports de classe, rapports de sexe* (La Dispute, 2007).  
2. Voir Christine Delphy, *L'ennemi principal*, 2 tomes, Syllepse, 1998/2001 et Danielle Kergoat, *Se battre, disent-elles...*, La Dispute, 2012.

# Puls'Art - Le Mans

→ par Lucien Ruimy, fondateur de Puls Art

*Puls'Art*-Le Mans rassemble chaque année des artistes venus des quatre coins de la France et parfois du Brésil, de Belgique, d'Italie... Cette manifestation promeut la création qui a du sens, porteuse d'une vision personnelle et sensible de l'être humain. Une vision désormais souvent mise à l'écart au profit de valeurs marchandes.

Un jury de professionnels, galeristes, artistes, critiques et amateurs d'art, renouvelé chaque année, sélectionne 60 artistes sur 600 dossiers reçus (du 17 au 20 mai, Cité des arts autour du musée de Tessé). C'est sur ce principe que fonctionne la manifestation Puls'art, qui depuis 20 ans déjà, réunit les grands noms de la création contemporaine et les artistes sélectionnés à l'occasion d'un évènement unique et très attendu des Manceaux. Cette année, les invités d'honneur sont la Biennale 109 (du 10 mai au 2 juin, salle Paul Courboulay), Charles Belle (du 23 mars au 20 mai, Collégiale St Pierre la Cour), Herman Braun Vega (du 16 mai au 14 octobre, musée de Tessé) ainsi qu'Hélène Duclos (du 3 mai au 10 juin, parc Monod).

Cet évènement n'était à sa naissance en 1993 qu'un simple rendez-vous servant à faire connaître les œuvres d'un petit groupe d'artistes locaux et de leurs amis : le Week-Art. L'objectif était alors simplement d'exister. Rapidement, l'évènement fut un succès et prit le nom de Puls'art en 1999. A ses débuts, comme aujourd'hui le maître mot de la manifestation est la convivialité, pour l'accueil des artistes et du public car notre objectif est de rendre l'art contemporain, accessible à tous. Chaque année, nous atti-

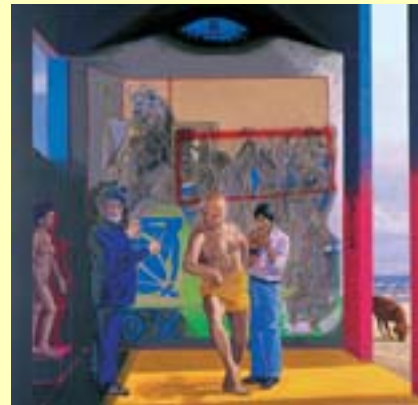
rons 12 000 visiteurs dont la moitié sur notre temps fort le week-end de l'ascension. En 2012, ce sera du 17 au 20 mai au musée de Tessé.

En 20 ans nous avons présenté plus de 1000 artistes et une soixantaine d'invités prestigieux. Des artistes qui donnent du sens à l'art, une expression des joies ou des souffrances humaines, de ce qui est intellectuel ou spirituel...

Pour chaque manifestation, notre seule thématique est la qualité. Peinture, photographie, sculpture, les formes d'expression sont tout aussi diverses et contrastées que les supports utilisés. Tous les ans, nous nous surprenons à découvrir de nouveaux créateurs avec des idées innovantes et toujours originales.

Des créations qui sauront, sans aucun doute, toucher les spectateurs. Les artistes sont les fleurs sensibles du monde, avant-gardistes des bouleversements à venir. Preuve en est, la crise de l'art moderne a précédé la notion même de crise globale dans le domaine économique. Quelles que soient les époques, le domaine créatif a toujours servi de témoin aux générations futures.

Nous vivons une période de désarroi intellectuel et spirituel, doit-on dire comme Jean Clair : « La fascination pour l'éphémère et le transitoire dominant alors que l'idéal même de l'art est de



© Draun-Véga

produire des créations qui se perpétuent à travers les siècles » ? Et que « l'art contemporain est à l'image de la société : décadent » ?

Nous pensons, quant à nous, que la société, comme l'art sont à la croisée des chemins, qu'il existe de par le monde une multitude de créateurs, connus ou inconnus pour qui l'art est l'expression de ce qu'il y a de plus universel en nous, ils sont en continuité et en rupture, ils sont l'Art.

Quelles traces laisseront donc les artistes de la société actuelle ? Véritable état des lieux de la création, la manifestation Puls'art essaye d'apporter des pistes de réponses. En laissant naturellement à chacun sa liberté d'interprétation. ●



© Lucien Ruimy

Les artistes sont les fleurs sensibles du monde, avant-gardistes des bouleversements à venir.



**Le site :** <http://www.pulsart-lemans.com/>  
**Toute l'actualité du Puls'Art sur le blog :**  
<http://pulsart-lemans.blogspot.fr/>  
**Temps fort du 17 au 20 mai au musée de Tessé, 2 avenue Paderborn au Mans**  
**After Puls'Art à Fillé/Sarthe les samedi 9 et dimanche 10 juin : peintures en direct, initiation à la sculpture et au vitrail...**



© Rekor (France, Toulouse)

## Graff Me

→ par Séraphin Alava, université de Toulouse II le Mirail

Dans le cadre du projet européen « **Graff Me** », le département des arts plastiques et des arts appliqués de l'université Toulouse le Mirail et l'association « les militants des savoirs » ont accueilli, du 26 au 30 mars 2012, des graffeurs de toute l'Europe et du Mexique. Cette rencontre exceptionnelle a permis d'ouvrir l'université à des approches plastiques contemporaines. Les créations des artistes invités illustrent ce Mensuel. Au-delà, cette action a modifié l'image de l'université en aidant au dialogue des cultures et en favorisant un regard interdisciplinaire. La manifestation ne sera pas sans lendemains. ●



**Solidarité**  
Proximité  
**Confiance**  
Engagement

CASDEN Banque Populaire - 71234 Marne-la-Vallée cedex 2 - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable  
Siret n° 784 278 778 0004 / RCS Nanterre / Crédit photo : Agence Images



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition  
■ Coordonnées disponibles sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr)